

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



Aménagement du site d'épreuves olympique et paralympique au Vélodrome National de Montigny-le-Bretonneux (78)

Demande d'examen au cas par cas – Annexes

V2 – 25/03/2022

Table des annexes

Annexes obligatoires

- Annexe 1. Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire – annexe non publique*
- Annexe 2. Plan de situation du projet*
- Annexe 3. Photographies de la zone d'implantation*
 - Annexe 3.1. Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche*
 - Annexe 3.2. Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement lointain*
- Annexe 4. Plan du projet – annexe non publique pour des raisons de sécurité*
- Annexe 5. Plan des abords du projet*
- Annexe 6. Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000 proches*

Autres annexes

- Annexe 7. Contexte environnemental*
 - Annexe 7.1. Localisation du projet par rapport au site UNESCO*
 - Annexe 7.2. Localisation du projet par rapport aux sites classés et inscrit*
 - Annexe 7.3. Localisation du projet et des zonages officiels d'inventaire et de protection du milieu naturel*
 - Annexe 7.4. Localisation du projet par rapport aux continuités écologiques régionales*
 - Annexe 7.5. Localisation du projet par rapport aux enveloppes d'alerte des zones humides*
 - Annexe 7.6. Localisation du projet par rapport aux risques connus*
 - Annexe 7.7. Localisation du projet par rapport aux infrastructures classées*
 - Annexe 7.8. Environnement sonore sur 24 heures du projet*
 - Annexe 7.9. Environnement sonore nocturne du projet*
- Annexe 8. Expertise environnementale*
 - Annexe 8.1. Expertise écologique – Paris 2024 – site du Vélodrome National. URBAN-ECO SCOP, mars 2022*
 - Annexe 8.2. Synthèse « Faune, flore protégées » - Secteur : « Vélodrome national et alentours ». Réserve naturelle des étangs et rigoles d'Yvelines, 27/10/2021*
 - Annexe 8.3. Connaissance naturaliste aux abords du vélodrome national*
 - Annexe 8.4. Projets connus aux abords*
- Annexe 9. Photographies du site*
- Annexe 10. Présentation du projet – annexe non publique pour des raisons de sécurité*
 - Annexe 10.1. Principes de mise en configuration*
 - Annexe 10.2. Principes d'éco conception architecturales et techniques de Paris 2024*
 - Annexe 10.3. Fiche de site*
 - Annexe 10.4. Plan de masse*
 - Annexe 10.5. Vélodrome National – Note éclairage. Paris 2024, mars 2022*
 - Annexe 10.6. Plans de réseaux*
 - Annexe 10.7. Mesures en faveur de la biodiversité*
- Annexe 11. Plannings – annexe non publique pour des raisons de sécurité*

Annexes obligatoires

Annexe 2. Plan de situation du projet

Aménagement du site olympique de cyclisme sur piste et de BMX

Annexe 2. Plan de situation du projet

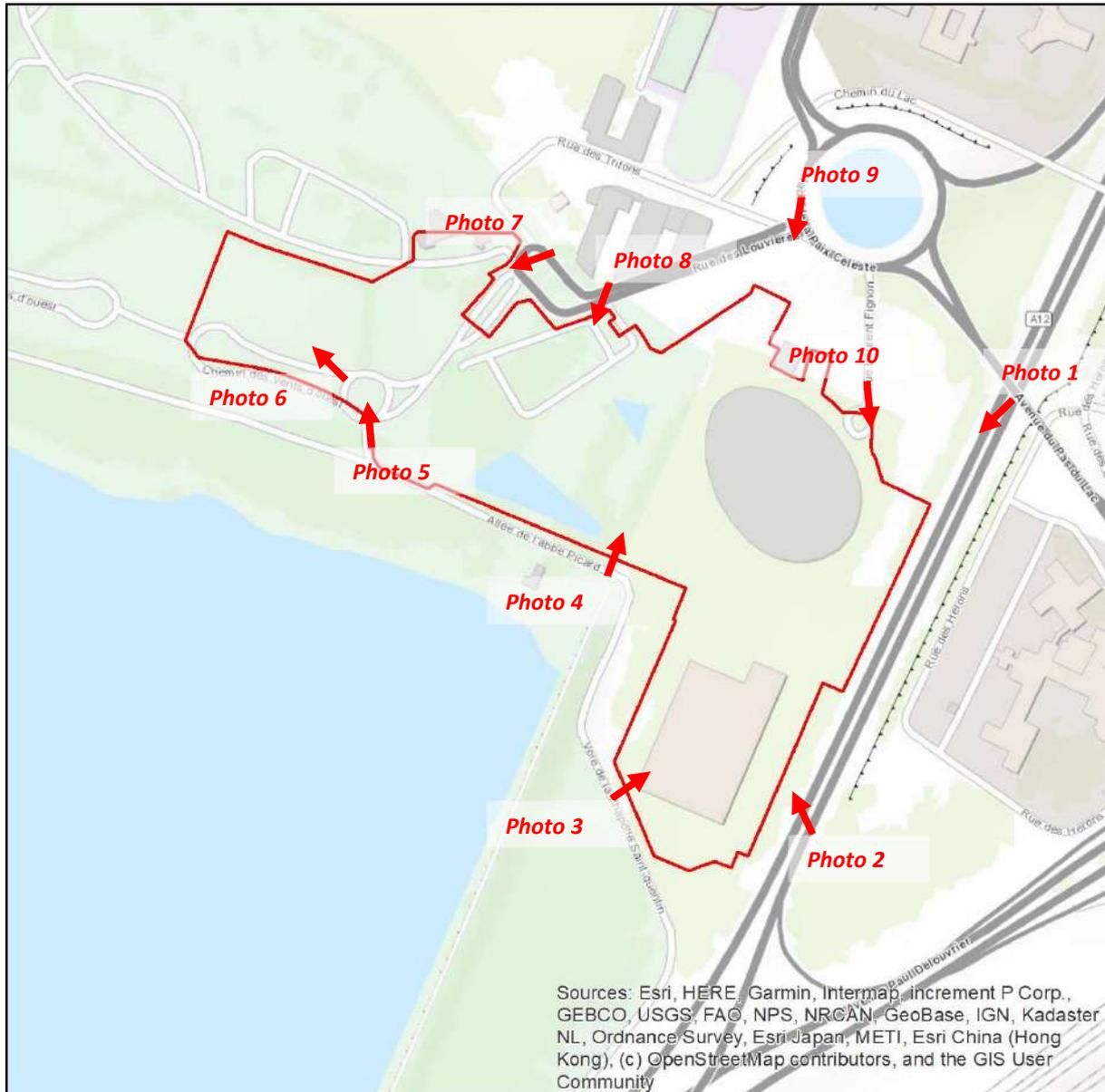
-  Périmètre du site olympique et paralympique
-  Parkings existants dont l'utilisation est envisagée par Paris 2024



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Annexe 3. Photographies de la zone d'implantation

Annexe 3.1. Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – ANNEXES – V2 – 25/03/2022

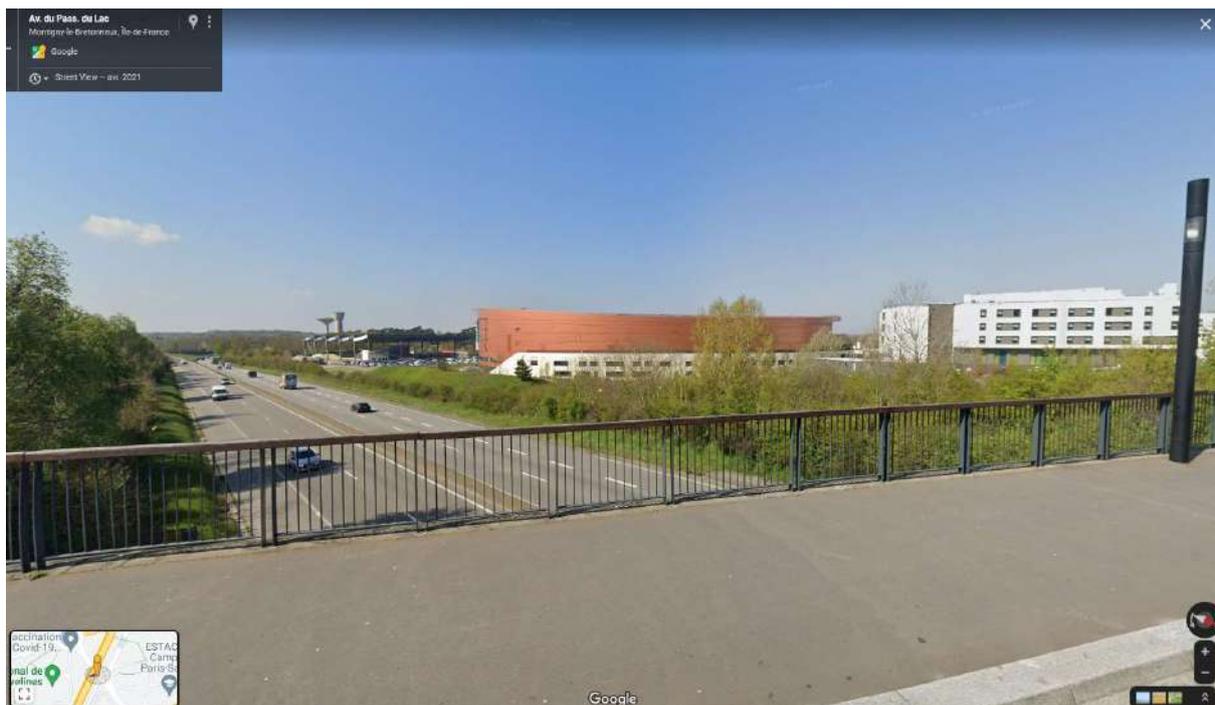


Photo 1. Vue sur le vélodrome depuis le pont au-dessus de l'A12 au nord-est (Google Street View)



Photo 2. Vue sur le stade de BMX et du vélodrome depuis l'A12 au sud-est (Google Street View)



Photo 3. Vue sur le stade de BMX depuis la voie de l'abbé Picard au sud (Google Street View)



Photo 4. Vue sur le vélodrome depuis la voie de l'abbé Picard au sud (Google Street View)



Photo 5. Vue sur la zone des ronds-points depuis la voie de l'abbé Picard (Google Street View)

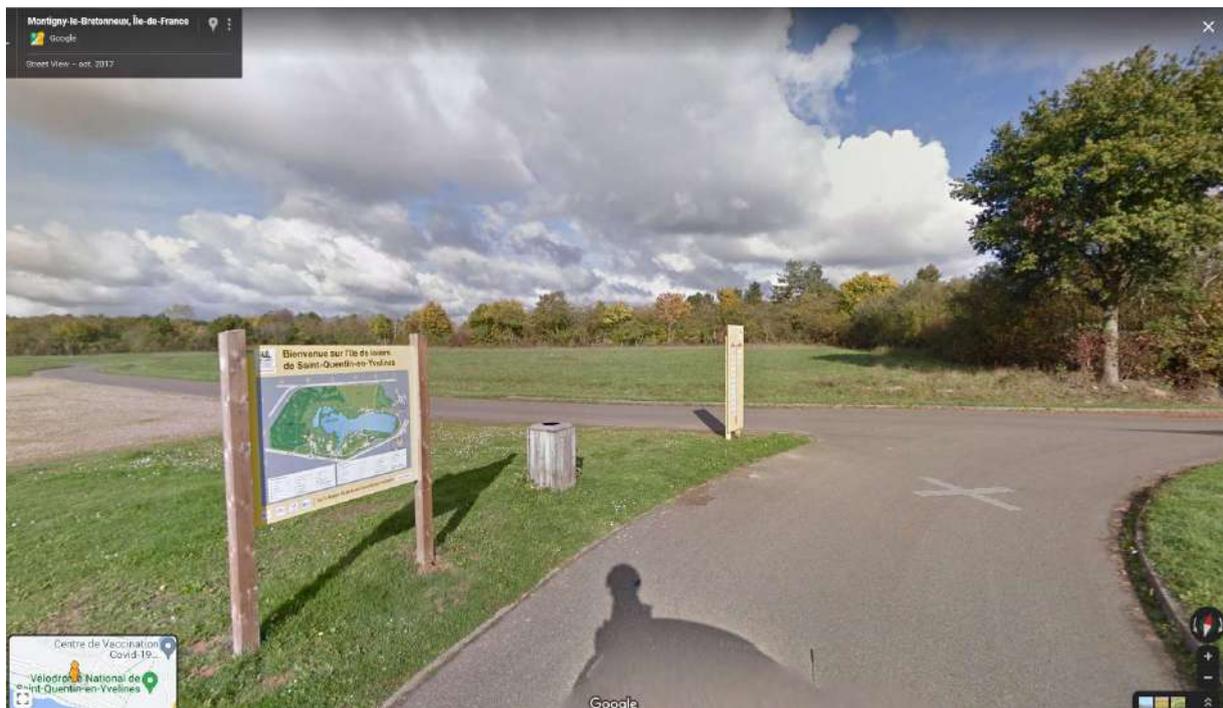


Photo 6. Vue sur la prairie (future aire régée) depuis le rond-point de la porte de la Digue (Google Street View)



Photo 7. Porte de la digue : entrées de la base de loisir et du camping (Google Street View)



Photo 8. Vue sur les parkings du vélodrome depuis la rue de la Louvière (Google Street View)

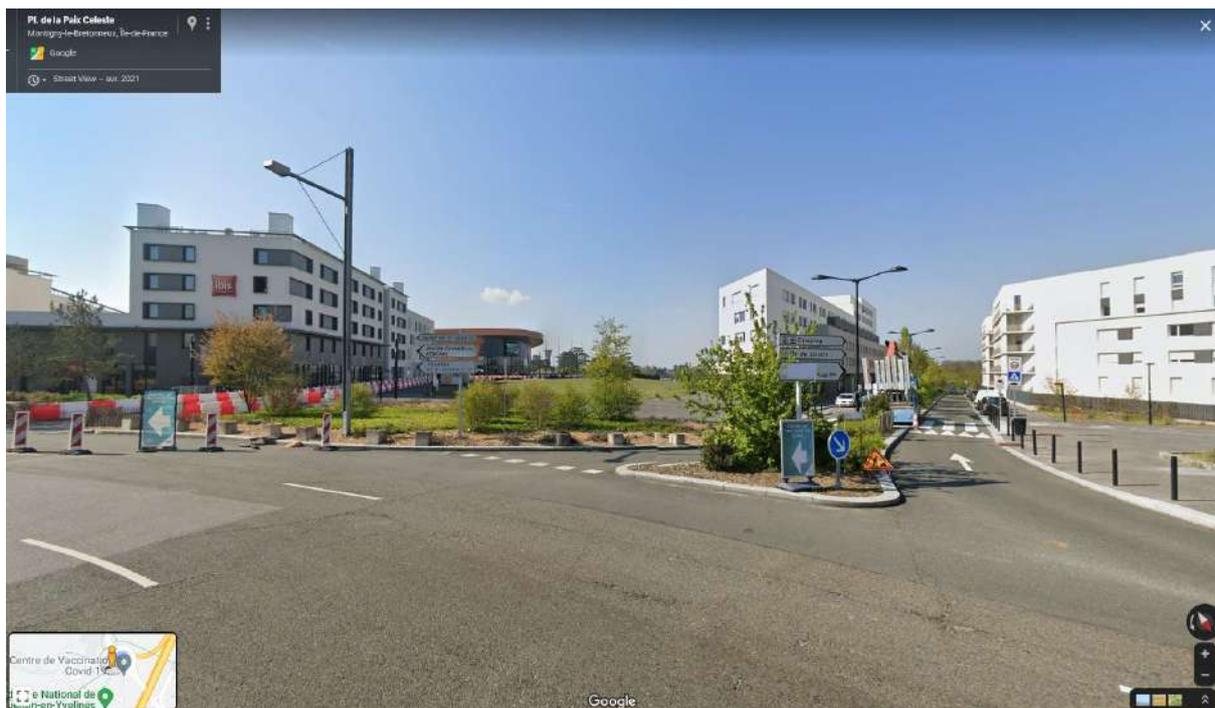


Photo 9. Vue sur le Vélodrome depuis la place de la Paix Céleste au nord (Google Street View)



Photo 10. Vue sur l'arrière du vélodrome sur la rue Laurent Fignon (Google Street View)



Photo 11. Google Maps

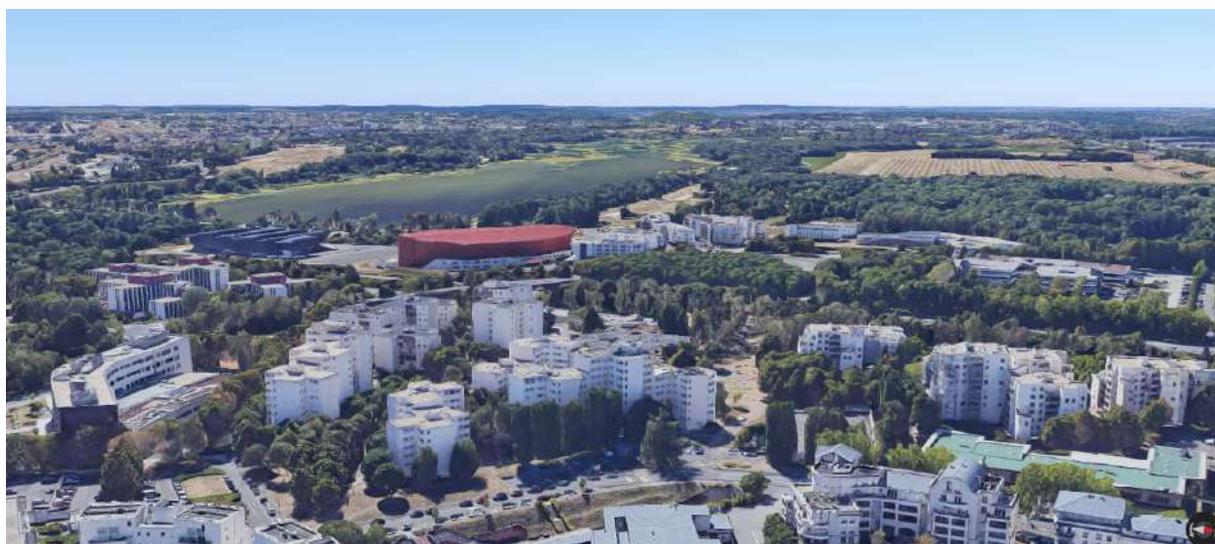


Photo 12. Google Maps

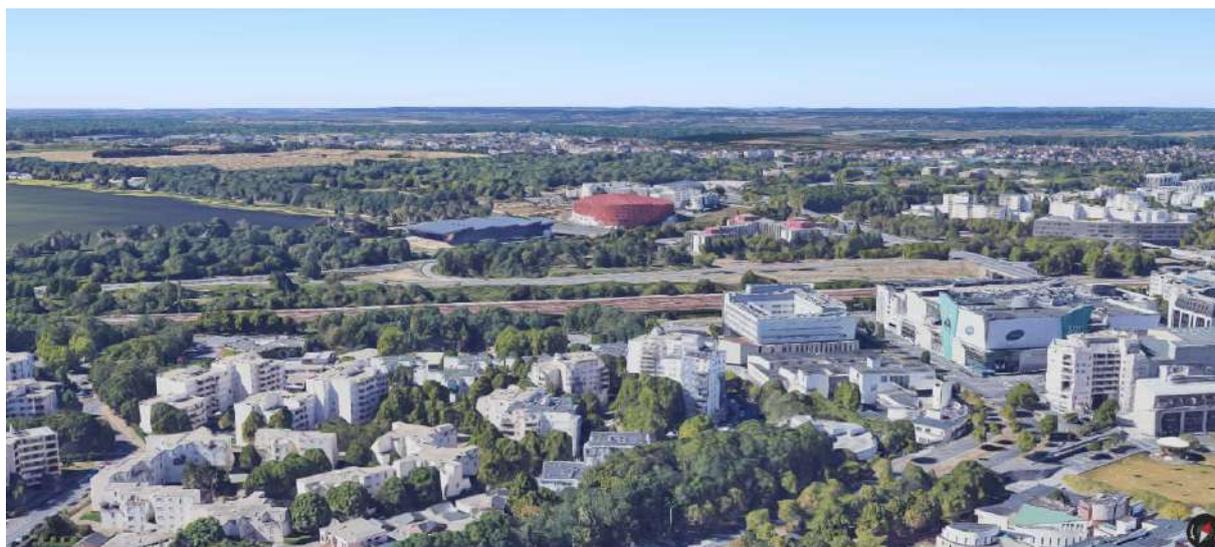
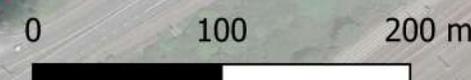
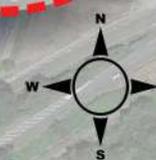
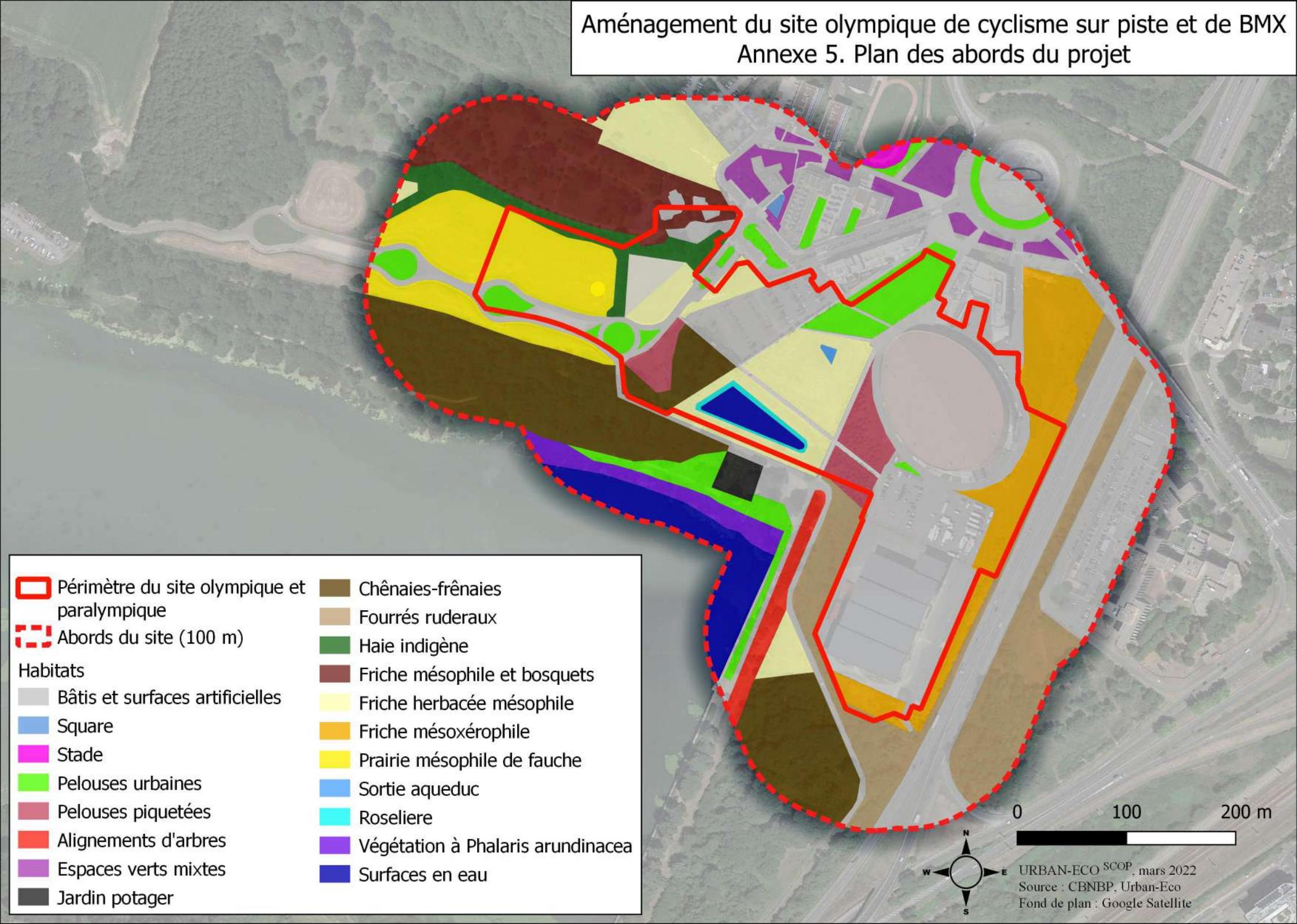


Photo 13. Google Maps

Annexe 5. Plan des abords du projet

Aménagement du site olympique de cyclisme sur piste et de BMX

Annexe 5. Plan des abords du projet



URBAN-ECO SCOP, mars 2022
Source : CBNBP, Urban-Eco
Fond de plan : Google Satellite

Annexe 6. Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000 proches

Aménagement du site olympique de cyclisme sur piste et de BMX

Annexe 6. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

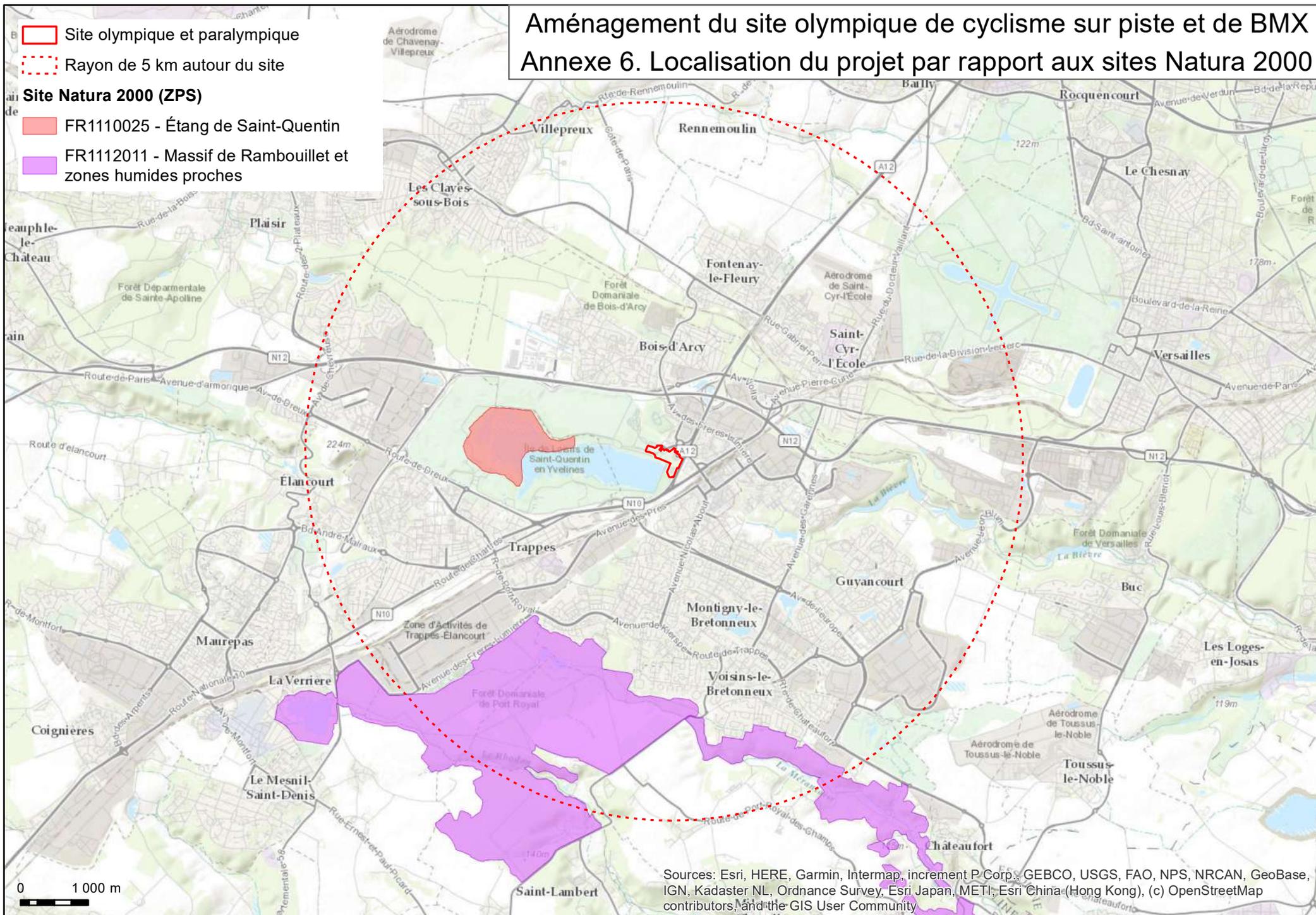
 Site olympique et paralympique

 Rayon de 5 km autour du site

Site Natura 2000 (ZPS)

 FR1110025 - Étang de Saint-Quentin

 FR1112011 - Massif de Rambouillet et zones humides proches



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Autres annexes

Annexe 7. Contexte environnemental

Annexe 7.1. Localisation du projet par rapport au site UNESCO

Aménagement du site olympique de cyclisme sur piste et de BMX

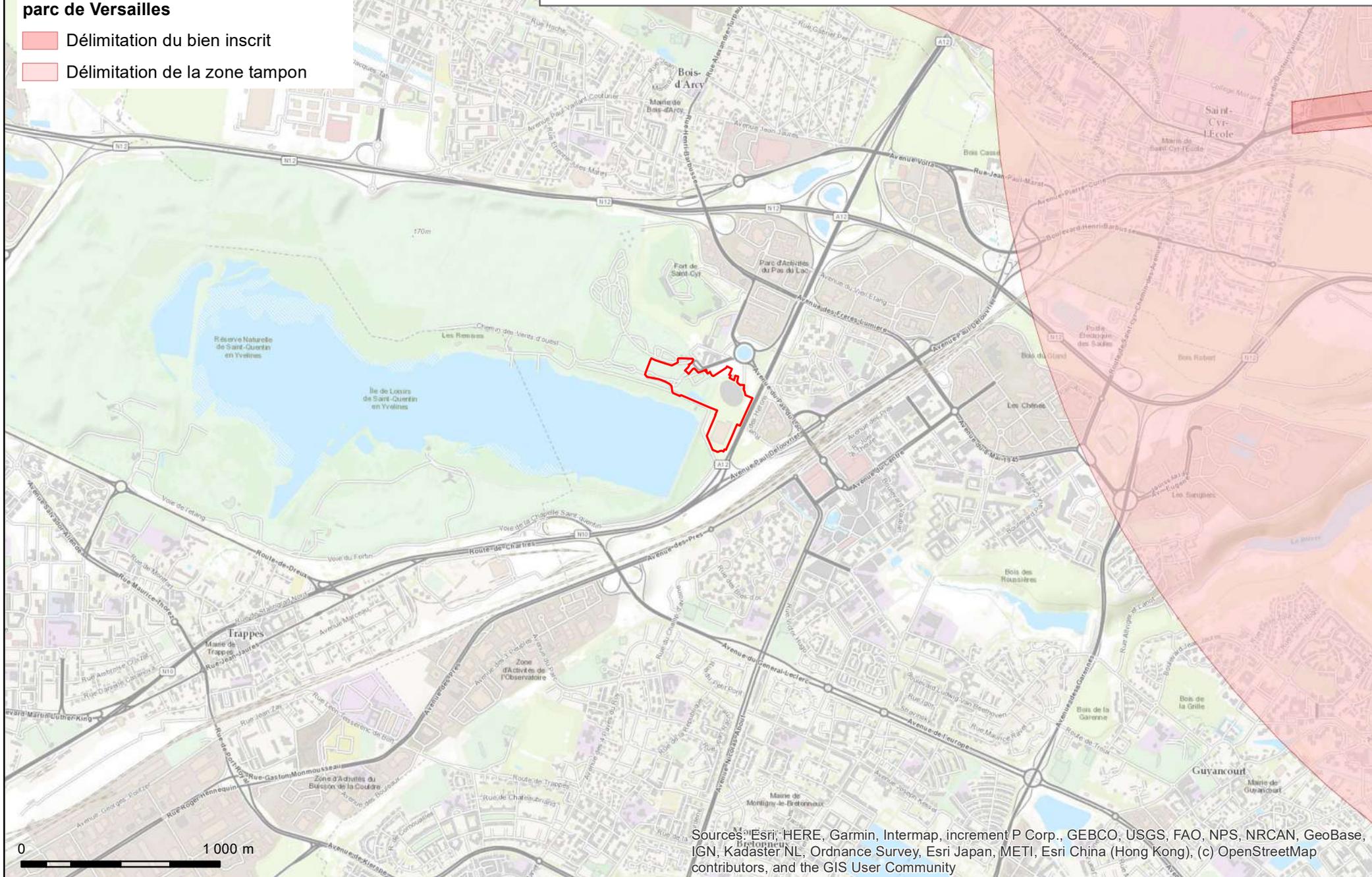
Annexe 7.1. Localisation du projet par rapport au patrimoine mondial

 Site olympique et paralympique

Liste du patrimoine mondial : palais et parc de Versailles

 Délimitation du bien inscrit

 Délimitation de la zone tampon



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Annexe 7.2. Localisation du projet par rapport aux sites classés et inscrit

Aménagement du site olympique de cyclisme sur piste et de BMX

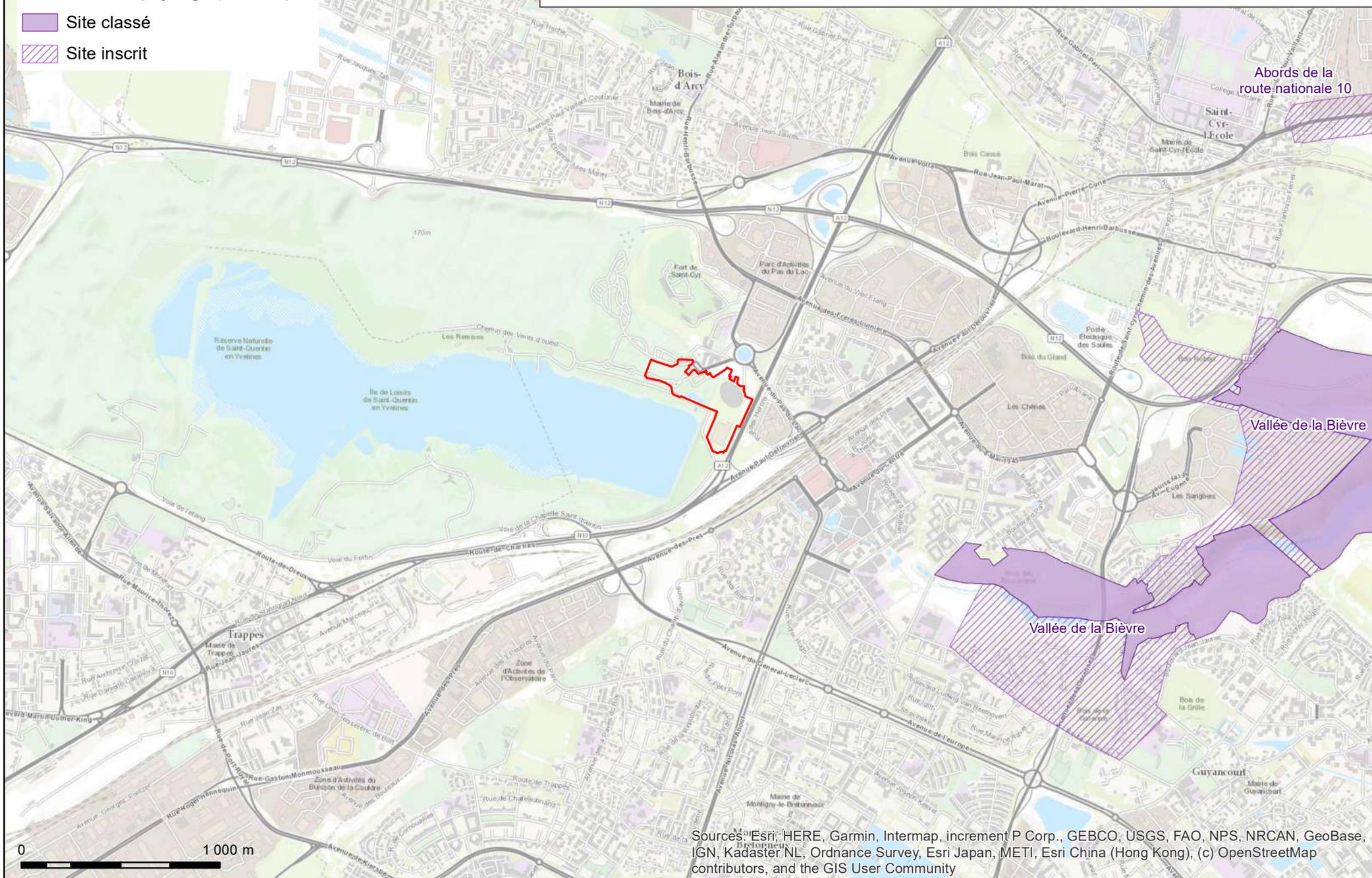
Annexe 7.2. Localisation du projet par rapport aux sites classés et inscrits

 Site olympique et paralympique

Protection du paysage (DRIEAT)

 Site classé

 Site inscrit



Abords de la route nationale 10

Vallée de la Bièvre

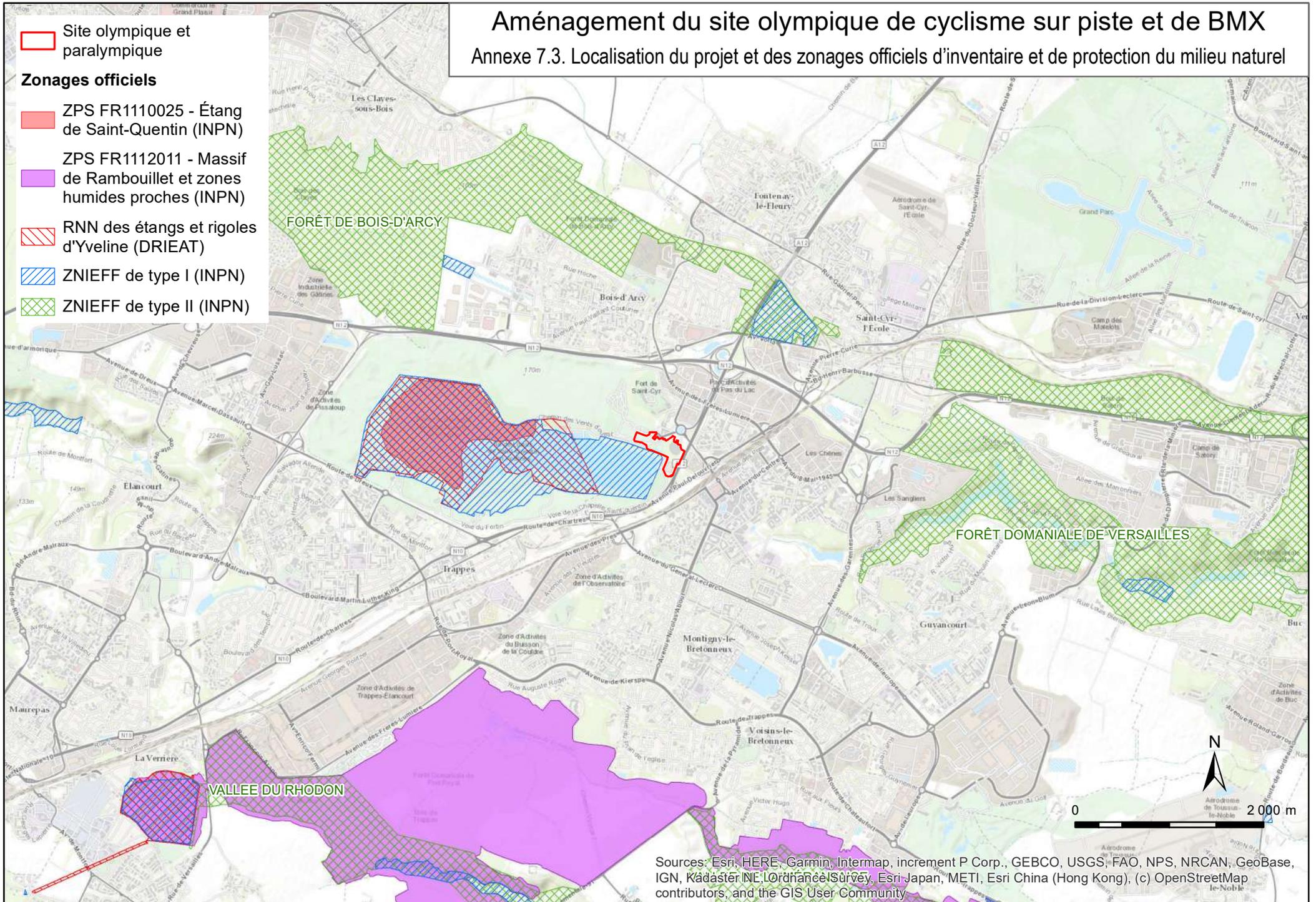
Vallée de la Bièvre

Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

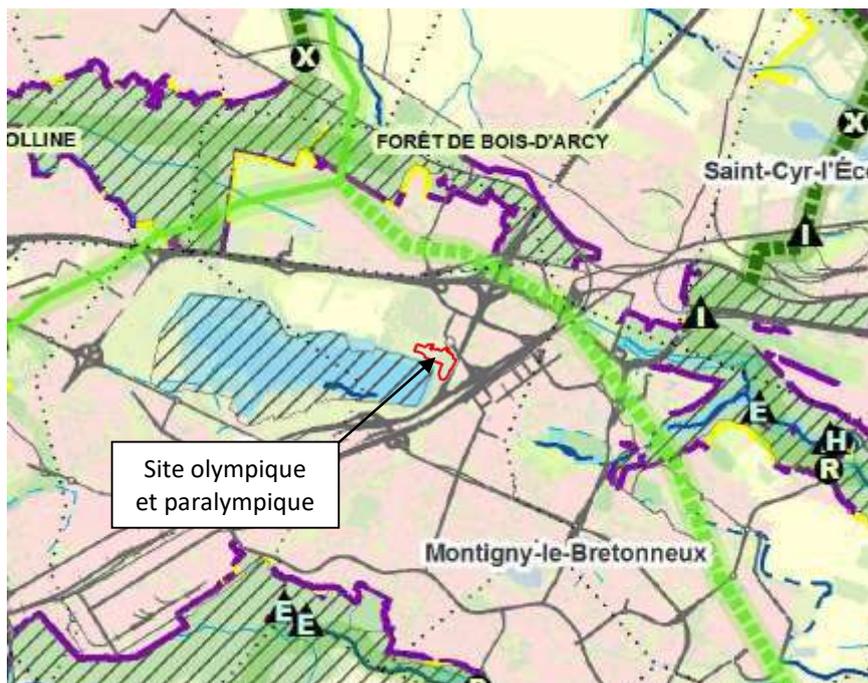
Annexe 7.3. Localisation du projet et des zonages officiels d'inventaire et de protection du milieu naturel

Aménagement du site olympique de cyclisme sur piste et de BMX

Annexe 7.3. Localisation du projet et des zonages officiels d'inventaire et de protection du milieu naturel



Annexe 7.4. Localisation du projet par rapport aux continuités écologiques régionales



Continuités écologiques

-  Réservoir de biodiversité
-  Corridor à fonctionnalité réduite de la sous-trame arborée
-  Corridor fonctionnel des prairies, friches et dépendances vertes
-  Corridor à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes
-  Cours d'eau fonctionnels / à fonctionnalité réduite
-  Cours d'eau intermittents fonctionnels / à fonctionnalité réduite

Obstacles

-  Infrastructure fractionnante (corridor arboré)
-  Obstacles à l'écoulement (sous-trame bleue)

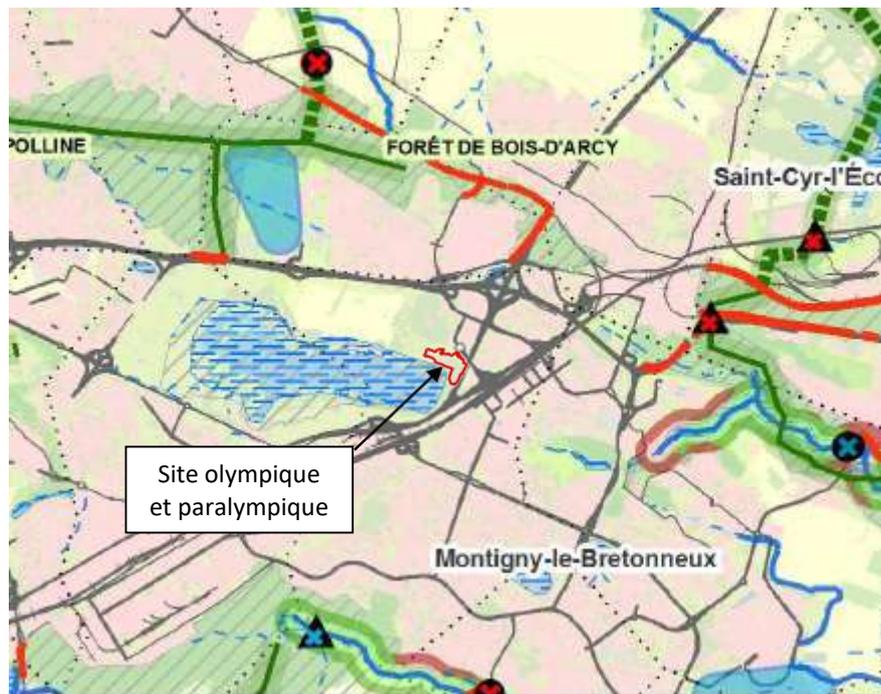
Points de fragilités

-  Route présentant des risques de collision avec la faune
-  Clôtures difficilement franchissables
-  Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

Lisières des boisement de plus de 100 ha

-  Lisières urbanisées
-  Lisières agricoles

Extrait de la carte des composantes de la trame verte et bleue d'Île-de-France (planche 6).



Principaux corridors écologiques (à préserver/ à restaurer)

-  /  Corridor de la sous-trame arborée
-  /  Corridors alluvial multi-trame le long des fleuves et rivières
-  Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer

Éléments à préserver

-  Réservoir de biodiversité
-  Milieux humides

Éléments fragmentant à traiter prioritairement

-  Coupure des réservoirs de biodiversité par des infrastructures majeures ou importantes
-  Corridors arborés : principaux obstacles
-  Corridors arborés : points de fragilité
-  Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

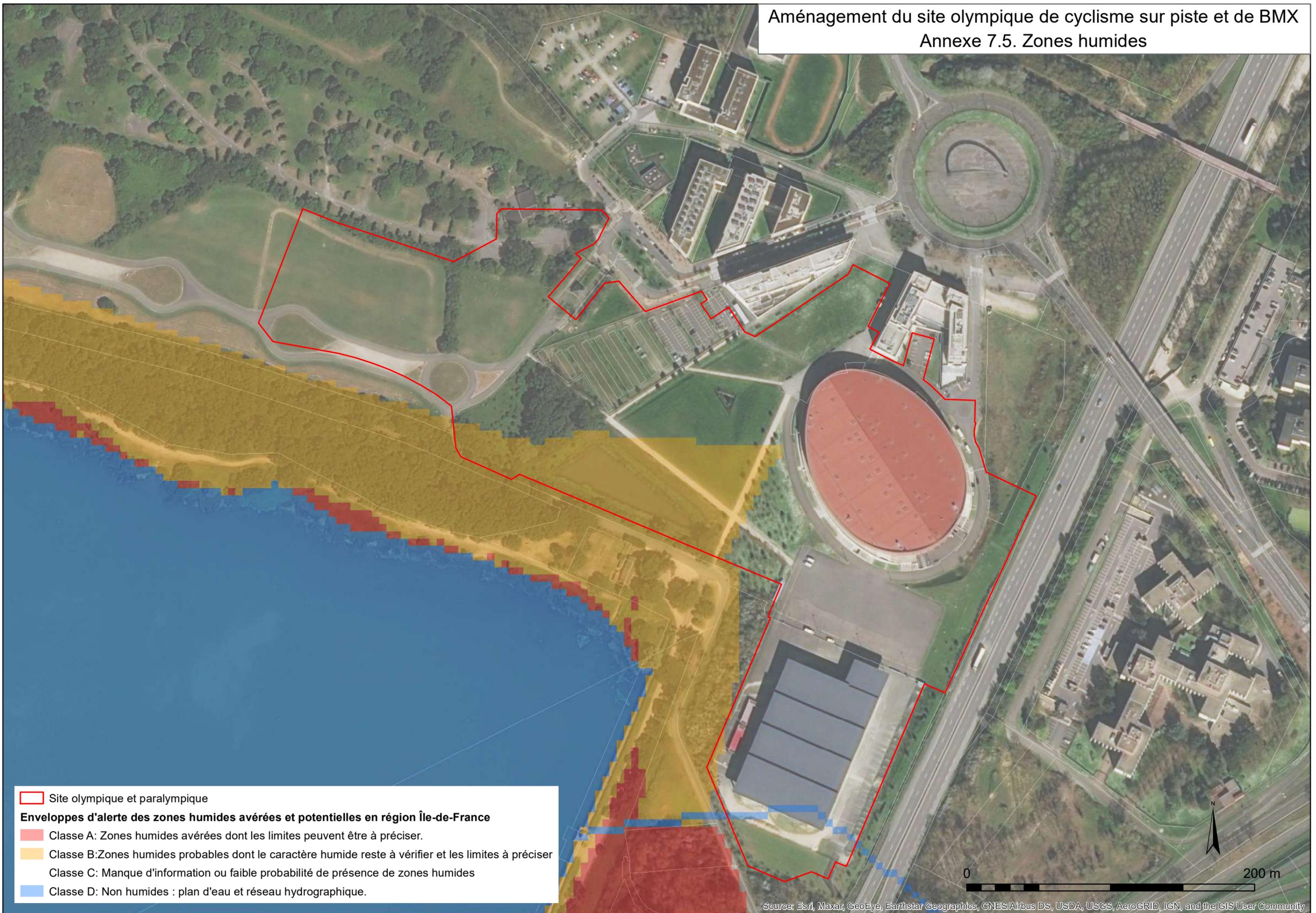
Autres éléments d'intérêt majeurs pour le fonctionnement des continuités écologiques

-  Secteur de concentration de mares et de mouillères

Extrait de la carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue d'Île-de-France (planche 6).

Annexe 7.5. Localisation du projet par rapport aux enveloppes d’alerte des zones humides

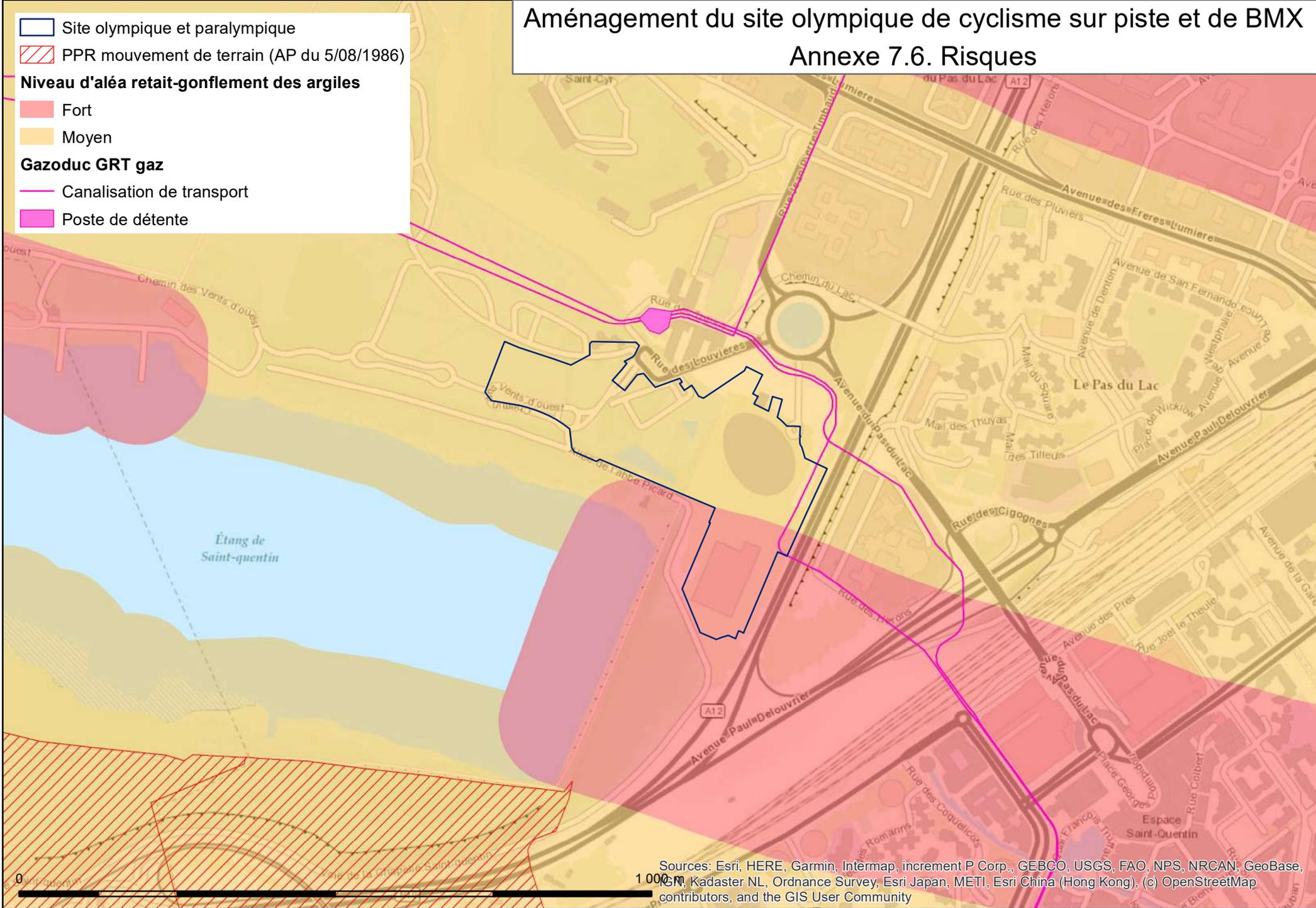
Aménagement du site olympique de cyclisme sur piste et de BMX
Annexe 7.5. Zones humides



Annexe 7.6. Localisation du projet par rapport aux risques connus

Aménagement du site olympique de cyclisme sur piste et de BMX

Annexe 7.6. Risques



Annexe 7.7. Localisation du projet par rapport aux infrastructures classées

Annexe 7.8. Environnement sonore sur 24 heures du projet

Aménagement du site olympique de cyclisme sur piste et de BMX

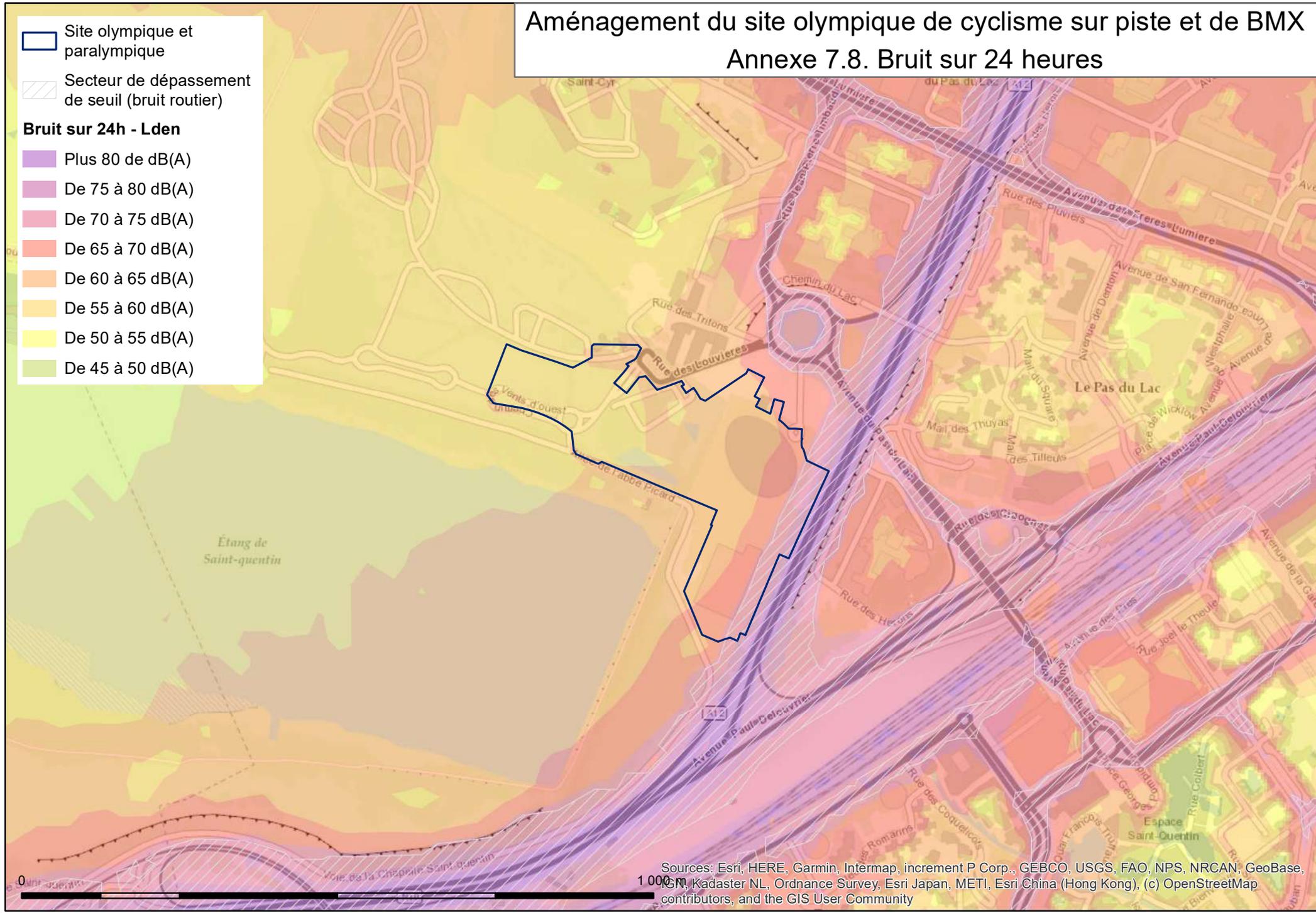
Annexe 7.8. Bruit sur 24 heures

 Site olympique et paralympique

 Secteur de dépassement de seuil (bruit routier)

Bruit sur 24h - Lden

-  Plus 80 de dB(A)
-  De 75 à 80 dB(A)
-  De 70 à 75 dB(A)
-  De 65 à 70 dB(A)
-  De 60 à 65 dB(A)
-  De 55 à 60 dB(A)
-  De 50 à 55 dB(A)
-  De 45 à 50 dB(A)



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

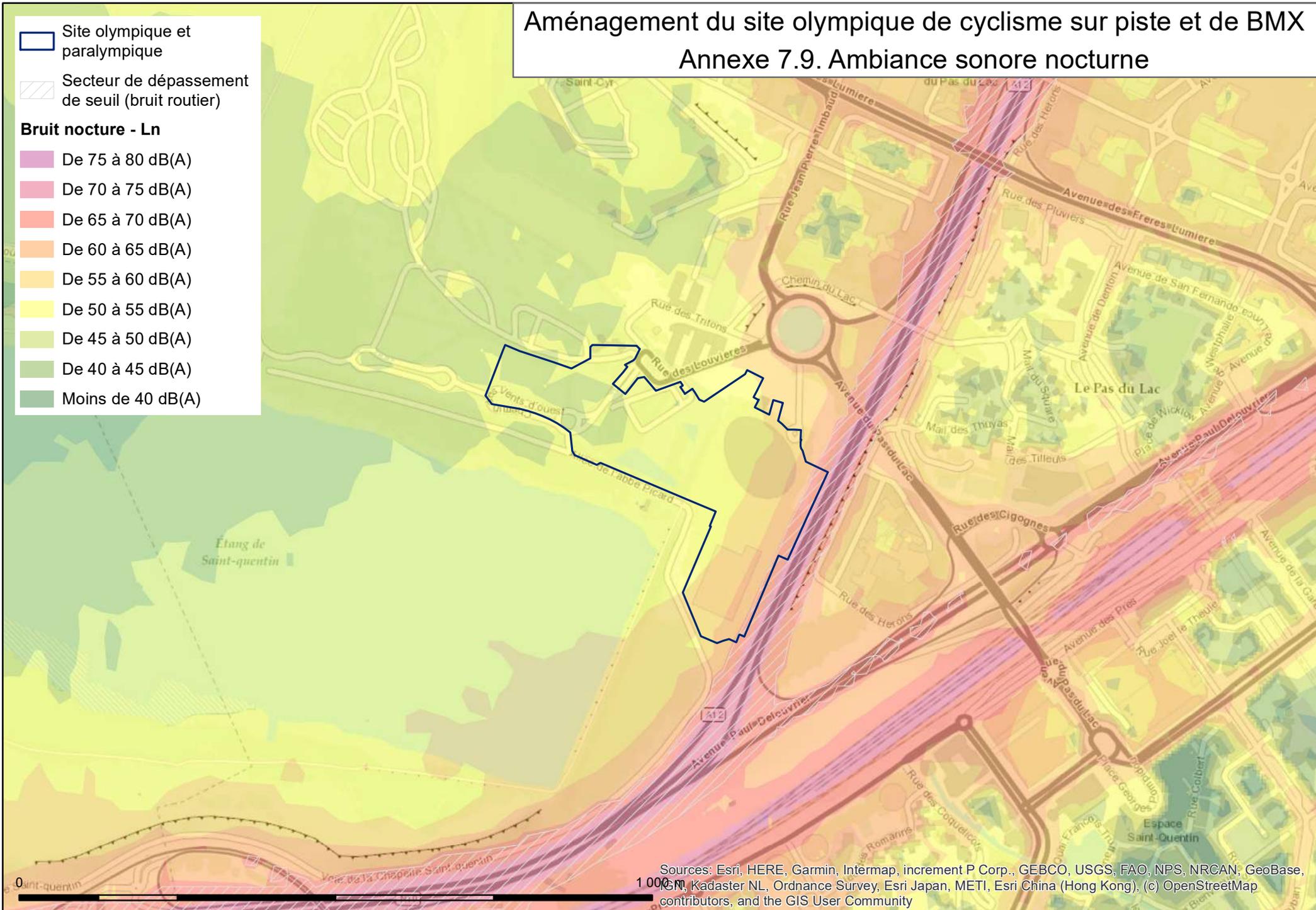
Annexe 7.9. Environnement sonore nocturne du projet

Aménagement du site olympique de cyclisme sur piste et de BMX

Annexe 7.9. Ambiance sonore nocturne

-  Site olympique et paralympique
-  Secteur de dépassement de seuil (bruit routier)

- Bruit nocturne - Ln**
-  De 75 à 80 dB(A)
 -  De 70 à 75 dB(A)
 -  De 65 à 70 dB(A)
 -  De 60 à 65 dB(A)
 -  De 55 à 60 dB(A)
 -  De 50 à 55 dB(A)
 -  De 45 à 50 dB(A)
 -  De 40 à 45 dB(A)
 -  Moins de 40 dB(A)



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Annexe 8. Expertise environnementale

**Annexe 8.1. Expertise écologique – Paris 2024 – site du Vélodrome National.
URBAN-ECO SCOP, mars 2022**



Aménagement site olympique et paralympique au Vélo- drome national de Montigny-le-Bretonneux (78) Expertise écologique – Résultats

Les enjeux écologiques dans le secteur du Vélodrome National à Montigny-le-Bretonneux ont été évalués sur la base de l'expertise de terrain menée le 24 septembre 2021 et des données transmises par la Réserve Naturelle et la DRIAT/SPN, pour alimenter une demande d'examen au cas par cas auprès de la DRIAT dans le cadre du projet d'aménagement temporaire du site d'épreuves olympique et paralympique de cyclisme sur piste et de BMX (course) pour les JOP de Paris 2024.

A. Résultats.....	2
1. Expertise faune/flore.....	2
2. Expertise zones humides.....	10
B. Mesures pour limiter les impacts écologiques.....	11
C. Méthodologies.....	13
1. Expertise faune/flore.....	13
2. Expertise zone humide.....	15

A. Résultats

1. Expertise faune/flore

a) Habitats naturels et semi-naturels

19 type d'habitats ont été identifiés dans le périmètre d'étude élargi (100 m), dont 3 sont considérés comme patrimoniaux :

- **Chênaies-frênaies** : elles concernent la majeure partie des boisements matures du site. Cet habitat est présent dans le périmètre du site olympique et sera préservé par une mise en défens
- **Prairie mésophile de fauche** : elles sont concentrées dans la partie ouest du site d'étude. Une partie présente dans le périmètre du site olympique sera impactée (7 100 m²), une autre sera évitée (10 000 m²)
- **Végétation à *Phalaris arundinacea*** : cet habitat est localisé sur les berges de l'étang et ne sera pas impacté par le projet (en dehors du périmètre du site olympique et au-delà de la voie de l'abbé Picard).

CB	Eunis	Habitats	ZNIEFF	Habitat d'intérêt communautaire	Rareté IDF	LR_IDF	Surfaces (m ²)	Surfaces (ha)
41.3	G1.A2	Chênaies-frênaies	Oui	9160sc	CC	LC	34 853	3,49
38.22	E2.22	Prairies mésophiles de fauche	Oui	6510	CCC	EN	17 436	1,74
53.16	C3.26	Végétation à <i>Phalaris arundinacea</i>	-	-	AR	EN	3 958	0,40
86	J1	Bâties et surfaces artificielles	-	-	-	-	121 882	12,19
83.324	G1.C3	Fourrés rudéraux	-	-	CCC	LC	25 660	2,57
87.1	I1.53	Friches herbacées mésophiles	-	-	CCC	LC	22 945	2,29
87.1 x 83.324	I1.53 x G1.C3	Friche mésophile et bosquets	-	-	-	-	18 616	1,86
87.2	E5.1	Friche mésoxérophile	-	-	CCC	LC	15 206	1,52
85.12	E2.64	Pelouses urbaines	-	-	CCC	LC	14 865	1,49
22.12	C1.2	Surfaces en eau	-	-	-	-	10 156	1,02
85.14	E2.1	Espaces verts mixtes	-	-	-	-	6 445	0,64
84	FA	Haie indigène	-	-	CCC	LC	6 377	0,64
83.3	G2.8	Pelouses piquetées	-	-	-	-	5 318	0,53
84.1	G5.1	Alignements d'arbres	-	-	-	-	3 146	0,31
85.32	I2.22	Jardin potager	-	-	-	-	1 317	0,13
53.1	D5.1	Roselière	-	-	CCC	LC	791	0,08
	E2.63	Stade	-	-	-	-	644	0,06
85.2	I2.23	Square	-	-	-	-	180	0,02
-	-	Sortie aqueduc	-	-	-	-	136	0,01
Total général							309 931	30,99

Tableau 1 : synthèse des habitats présents dans le périmètre d'étude élargi

La carte ci-dessous localise les habitats présents dans le périmètre projet et le périmètre d'étude élargi.

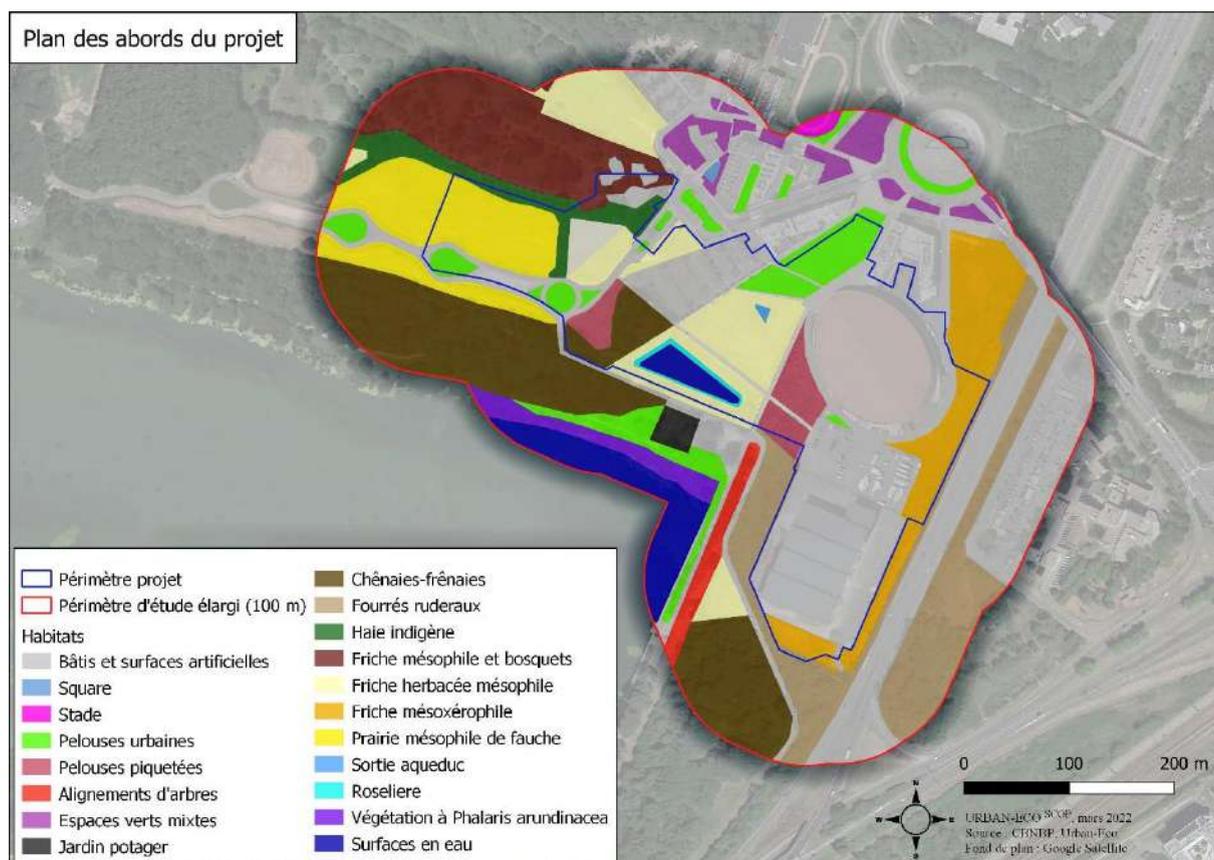


Figure 1 : plan des abords du projet (Urban-Eco^{SCOP}, mars 2022)

b) Flore patrimoniale

5 espèces patrimoniales sont identifiées dans le périmètre d'étude élargi, 1 seule est présente dans le périmètre projet mais présente un enjeu limité.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Stat. IDF	Rar. IDF	LR IDF	Prot. IDF	Pro. Nat	Dir. Hab.	Dét. ZNIEFF	Sour ce
<i>Alisma gramineum</i>	Flûteau à feuilles de Graminée	Ind.	RRR	CR		Oui		Oui	RNN
<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	Ind.	RR	VU				Oui	RNN
<i>Potentilla anglica</i>	Potentille d'Angleterre	Ind.	RRR	CR					RNN
<i>Torilis nodosa</i>	Torilis noueux	Ind.	AR	LC	-		-	-	UE
<i>Zannichellia palustris</i>	Zannichellie des marais	Ind.	AR	LC	Oui				RNN

Ind. : Espèce indigène.
Rar. IDF : RR : Très rare ; R : Rare ; AR : Assez rare.
Cot. UICN : liste rouge régionale de la flore : LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi-menacé ; DD : Données insuffisantes
ZNIEFF : Déterminant de ZNIEFF en région
En orange : critères de patrimonialité

Tableau 2 : Synthèse de la flore patrimoniale

La carte suivante localise la flore patrimoniale.

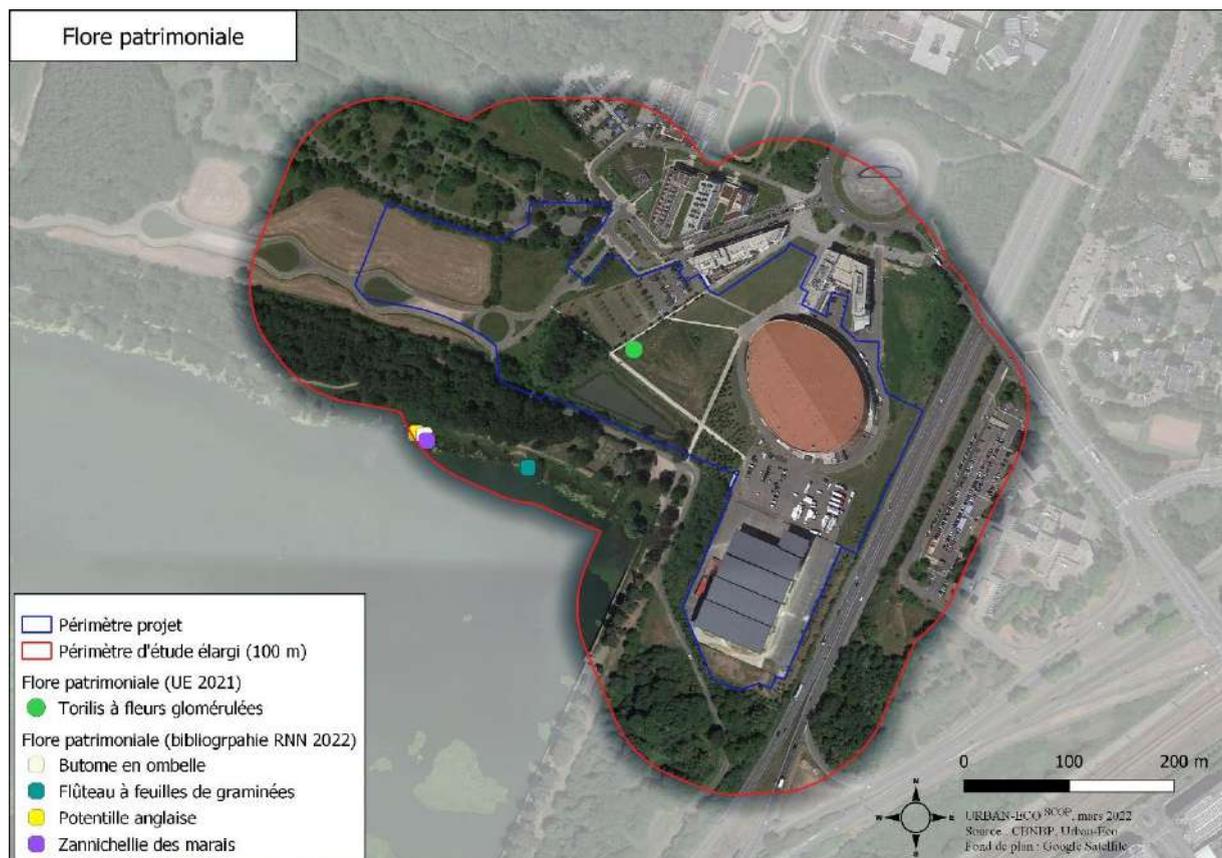


Figure 2 : Localisation de la flore patrimoniale

c) Faune patrimoniale

Avifaune

43 espèces d'oiseaux sont recensées sur le site d'étude (STOC-EPS, RNN et UE 2021) dont 9 patrimoniales, dont 5 dans le périmètre rapproché. Des mesures spécifiques de mise en défens des fourrés doivent réduire le risque.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut IDF	ZNIE FF	Protection		Listes rouges		Sources	Habitats sur le site	Incidences potentielles
				FR	EU	ID F	FR Nich			
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	NC/MC.HC	Non	Oui	Non	NT	VU	UE/RNN	Friches/haies/fourrés	Partiellement
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	NTC/MTC/HA	Non	Oui	Non	VU	VU	RNN	Friches/haies/fourrés	
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	NC/MC	Non	Oui	Non	NT	LC	RNN	Friches/haies/fourrés	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut IDF	ZNIEFF	Protection		Listes rouges		Sources	Habitats sur le site	Incidences potentielles
				FR	EU	IDF	FR Nich			
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	NA/MA/HA	Non	Oui	Non	N	LC	RNN	Friches/haies/fourrés	impactée
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	NC/MC/HC	Non	Oui	Non	N	LC	UE/RNN	Pelouses/bâtis	
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	NC/MC/HC	Non	Oui	Non	V	VU	RNN	Haies/fourrés	
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NTC/MTC	Non	Oui	Non	V	NT	RNN	Friches/prairies	
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	NTC/S	Non	Oui	Non	N	LC	UE/RNN	Bois/haies/fourrés	
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NA/S	Non	Oui	Non	V	LC	RNN	Haies/friches/prairies	

Stat. IDF (statut de rareté en Région, oiseaux) - NO : Nicheur occasionnel, NTC : Nicheur très commun, NC : Nicheur commun, NPC : Nicheur peu commun, NS : Nicheur sédentaire, NR : Nicheur rare, NTR : Nicheur très rare

Stat. IDF (autres groupes) - CC : très commun, C : Commun ; PC : Peu commun, AC : Assez commun ; AR : assez rare ; R : rare ; RR : Très rare

LR (liste rouge Régionale, Nationale et Nationale pour les oiseaux Nicheurs, Hivernants et de Passage) - LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi-menacé, VU : Vulnérable, EN : En danger, CR : En danger critique, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable, NE : Non évalué

Z : Déterminant de ZNIEFF en région

Prot.: Protection régionale (insectes), nationale (tous taxons) et européenne (tous taxons)

SO : sans objet

En orange : critères de patrimonialité retenu

En violet : critères de patrimonialité non retenus (espèces invasives, critères non atteints sur le site, etc.)

Tableau 3 : Synthèse de l'avifaune nicheuse patrimoniale sur le site

Avifaune justifiant la désignation de sites Natura 2000 (ZPS – FR1110025 – Étang de Saint-Quentin).
Évaluation de l'incidence du projet sur ces espèces.

Nom vernaculaire	Présence sur le périmètre projet		Incidences potentielles	
	Pot. ou avérée ?	Où ?		
Butor étoilé	Potentielle (nourrissage)	Mare Vélopolis	Habitat non impacté (secteur mis en défens)	
Blongios nain				
Bihoreau gris				
Martin-pêcheur d'Europe		Prairies et friches		Habitats partiellement impactés Habitats de substitution aux abords
Aigrette garzette				
Grande aigrette				
Bernache nonnette				
Busard des roseaux	Non (absence de milieux favorables)		-	
Balbusard pêcheur	Non (absence de milieux favorables)		-	
Avocette élégante	Non (absence de milieux favorables)		-	
Pluvier doré	Non (absence de milieux favorables)		-	
Chevalier sylvain	Non (absence de milieux favorables)		-	
Combattant varié	Non (absence de milieux favorables)		-	
Mouette mélanocéphale	Non (absence de milieux favorables)		-	
Mouette pygmée	Non (absence de milieux favorables)		-	
Sterne pierregarin	Non (absence de milieux favorables)		-	
Sterne naine	Non (absence de milieux favorables)		-	
Guifette noire	Non (absence de milieux favorables)		-	

Tableau 4 : Synthèse des espèces Natura 2000

Les espèces justifiant la désignation du site au titre de l'article L-414-1-II (2ème alinéa) du Code de l'Environnement appartiennent surtout au groupe de l'Avifaune migratrice. L'évaluation du projet sur ces espèces montre l'absence d'incidence directe et la capacité à limiter les effets indirects pour les Hérons qui chassent dans les prairies du secteur de projet.

Nom vernaculaire	Présence sur le périmètre projet		Incidences potentielles
	Pot. ou avérée ?	Où ?	
Gallinule poule-d'eau	Avéré	Mare Vélopolis	Habitat non impacté (secteur mis en défens)
Grèbe castagneux	Potentielle		
Canard colvert	Potentielle		
Râle d'eau	Potentielle		
Foulque macroule	Potentielle		
Héron cendré	Potentielle	Prairies et friches	Habitats partiellement impactés Habitats de substitution aux abords
Héron garde-boeufs	Potentielle		
Grèbe huppé	Non (absence de milieux favorables)		-
Grèbe à cou noir	Non (absence de milieux favorables)		-
Grand Cormoran	Non (absence de milieux favorables)		-
Cygne tuberculé	Non (absence de milieux favorables)		-
Oie cendrée	Non (absence de milieux favorables)		-
Tadorne de Belon	Non (absence de milieux favorables)		-
Canard siffleur	Non (absence de milieux favorables)		-
Canard chipeau	Non (absence de milieux favorables)		-
Sarcelle d'hiver	Non (absence de milieux favorables)		-
Canard pilet	Non (absence de milieux favorables)		-
Sarcelle d'été	Non (absence de milieux favorables)		-
Canard souchet	Non (absence de milieux favorables)		-
Nette rousse	Non (absence de milieux favorables)		-
Fuligule milouin	Non (absence de milieux favorables)		-
Fuligule morillon	Non (absence de milieux favorables)		-
Fuligule milouinan	Non (absence de milieux favorables)		-
Harle bièvre	Non (absence de milieux favorables)		-
Petit Gravelot	Non (absence de milieux favorables)		-
Grand Gravelot	Non (absence de milieux favorables)		-
Pluvier argenté	Non (absence de milieux favorables)		-
Vanneau huppé	Non (absence de milieux favorables)		-
Bécasseau maubèche	Non (absence de milieux favorables)		-
Bécasseau sanderling	Non (absence de milieux favorables)		-
Bécasseau minute	Non (absence de milieux favorables)		-
Bécasseau de Temminck	Non (absence de milieux favorables)		-
Bécasseau cocorli	Non (absence de milieux favorables)		-
Bécasseau variable	Non (absence de milieux favorables)		-
Bécassine sourde	Non (absence de milieux favorables)		-
Bécassine des marais	Non (absence de milieux favorables)		-
Bécasse des bois	Non (absence de milieux favorables)		-
Barge à queue noire	Non (absence de milieux favorables)		-
Courlis corlieu	Non (absence de milieux favorables)		-
Courlis cendré	Non (absence de milieux favorables)		-
Chevalier arlequin	Non (absence de milieux favorables)		-
Chevalier gambette	Non (absence de milieux favorables)		-
Chevalier aboyeur	Non (absence de milieux favorables)		-
Chevalier culblanc	Non (absence de milieux favorables)		-
Chevalier guignette	Non (absence de milieux favorables)		-
Tournepierrre à collier	Non (absence de milieux favorables)		-
Mouette rieuse	Non (absence de milieux favorables)		-
Goéland brun	Non (absence de milieux favorables)		-
Goéland argenté	Non (absence de milieux favorables)		-
Goéland leucophée	Non (absence de milieux favorables)		-

Tableau 5 : Synthèse de l'avifaune migratrice

Amphibiens

5 espèces d'amphibiens sont présents dans le périmètre d'étude élargi et 2 espèces fréquentent le site olympique : le Crapaud commun et la Grenouille verte. Pour éviter tout impact, leur habitat sera mis en défens et non touchés directement par les aménagements temporaires.

Nom vernaculaire	Localisation	Source	Incidences potentielles
Triton crêté	Zone de quiétude	RNN	Habitats non impactés (secteurs mis en défens)
Triton ponctué	Zone de quiétude	RNN	
Crapaud commun	Zone de quiétude/Mare Vélopolis	RNN	
Grenouille agile	Zone de quiétude/Mare Vélopolis	RNN	
Grenouille verte	Zone de quiétude/Mare Vélopolis/Aqueduc	RNN	

Tableau 6 : Synthèse des amphibiens

La carte suivante localise les secteurs de présence pour les amphibiens.

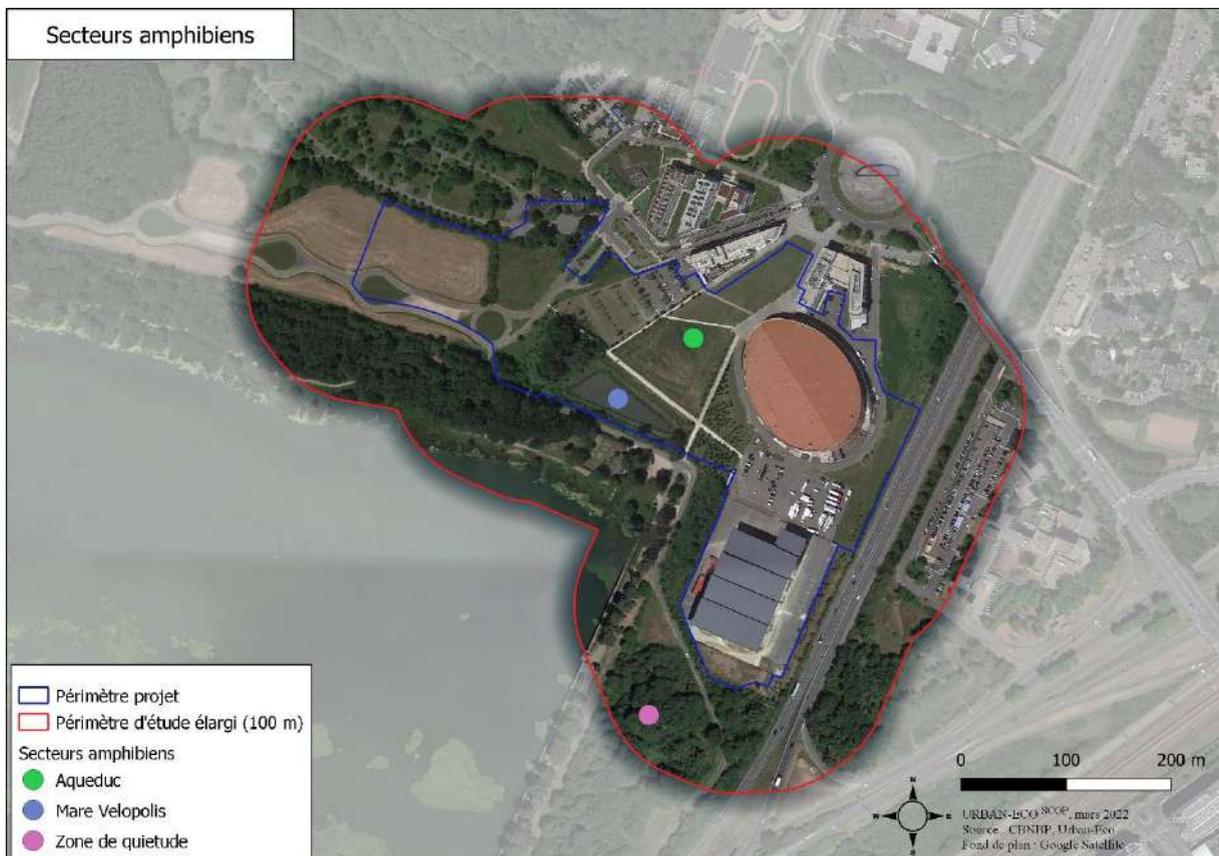


Figure 3 : Synthèse des secteurs fréquentés par les amphibiens

Mammifères

9 espèces de chiroptères sont répertoriées dans le périmètre d'étude élargi et sont susceptibles de fréquenter l'ensemble du secteur avec des préférences pour certaines espèces.

- La Pipistrelle de Nathusius et l'Oreillard roux sont plutôt forestiers mais fréquentent aussi les lisières ;
- Le Murin de Daubenton chasse de préférence aux abords des plans d'eau mais utilise également les structures du paysage pour le transit ;
- Les autres Pipistrelles et la Noctule commune sont bien adaptées aux habitats naturels en ville et les utilisent pour la chasse et le transit ;
- L'Oreillard roux utilise le tunnel de l'aqueduc pour hiberner.

Au regard des habitats, l'Écureuil roux et le Hérisson d'Europe sont probablement présents sur le site d'étude (RNN, 2022).

Espèces	Pot. ou avérée ?	Espèces lucifuges	Source	Incidences potentielles
Chiroptères				
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Fréquente le périmètre projet (chasse et transit)		RNN	Habitats de chasse et transit partiellement impactés
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)			RNN	
Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)			RNN	
Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)			RNN	
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)			RNN	
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)			RNN	
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)		Oui	RNN	- Pas d'éclairage nocturne - Habitats de chasse et transit partiellement impactés
Murin à moustache (<i>Myotis mystacinus</i>)		Oui	RNN	-
Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>)	Aqueduc (hibernation)	Oui	RNN	- Bois et lisières non impactés et mis en défens - Pas d'éclairage nocturne dans les secteurs à enjeux - Éclairage nocturne hors des zones à enjeux réduit au strict nécessaire (obligations réglementaires et sportives)
Autres mammifères				
Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Potentielle dans les secteurs boisés		RNN	Habitats non impactés (secteur mis en défens)
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	Potentielle sur l'ensemble du site		RNN	Habitats partiellement impactés

Tableau 7 : Synthèse sur les mammifères

Entomofaune

Les données sur l'entomofaune du secteur sont lacunaires et ne concernent que 22 espèces identifiées lors du passage sur site le 24/09/2021, dont 1 seule est considérée comme patrimoniale, même si elle est peu commune en Ile-de-France.



Espèces	Rareté	ZNIEFF	LR IDF	Habitat	Incidences potentielles
Criquet marginé (<i>Chorthippus albomarginatus</i>)	PC	Oui	LC	Prairie mésophile	- Habitats impacté - Habitats de substitution à proximité (prairies non impactées)

Tableau 8 : Synthèse de l'entomofaune patrimoniale

La carte suivant localise la seule espèce d'insecte patrimoniale observée sur le site.

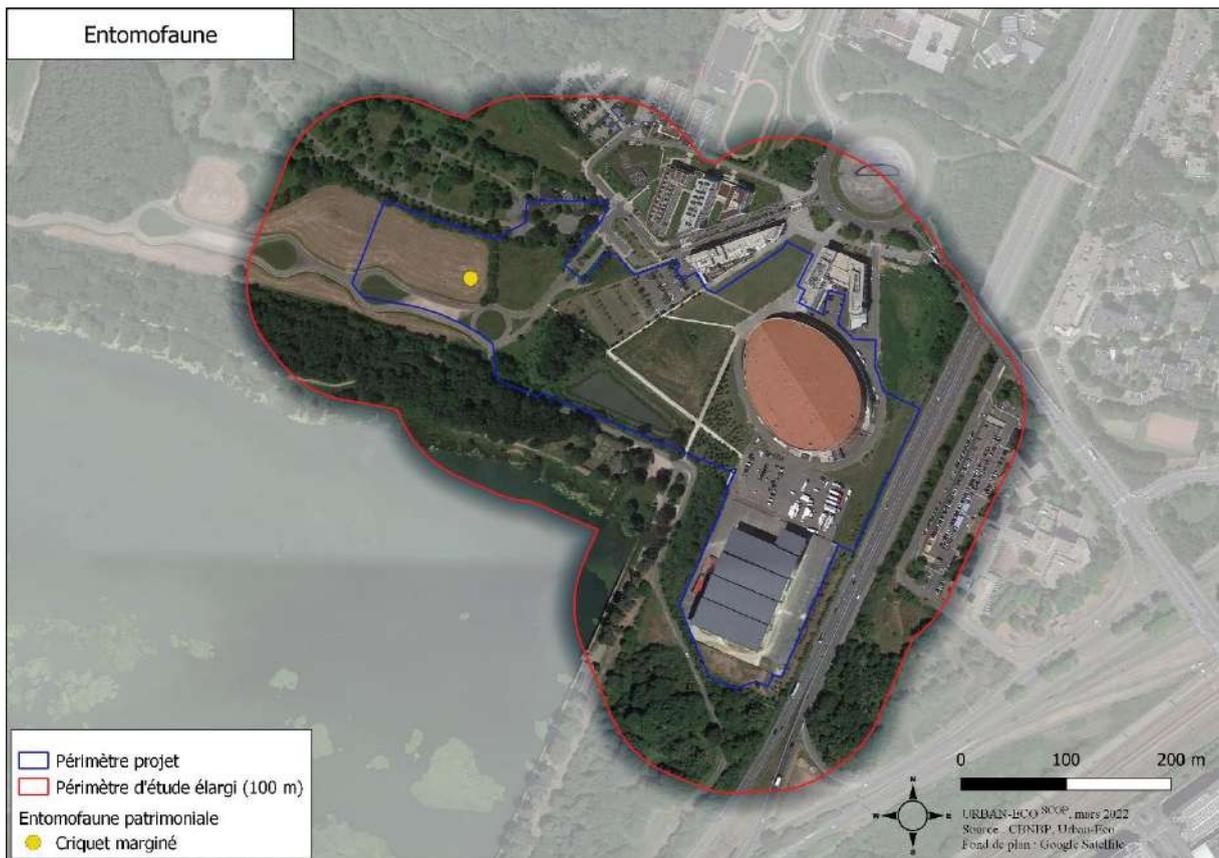


Figure 4 : Carte de localisation de l'entomofaune patrimoniale

2. Expertise zones humides

La DRIEAT, dans son inventaire de 2010 identifie une enveloppe d’alerte de zone humide (classe B) sur le site d’étude. Dans le périmètre projet, cette enveloppe d’alerte couvre la mare Vélopolis ainsi qu’une partie de la friche.

Les limites de ces enveloppes potentielles ont été recherchées par l’observation de la flore et des sondages pédologiques (4 points), localisés en limite de cette enveloppe et hors des zones en eau, ainsi que dans les secteurs accueillant des installations. **Il n’y a aucune espèce végétale déterminante de zone humide et les sondages n’ont pas permis de mettre en évidence de traces d’hydromorphie dans les sols.** Sans pour autant constituer une étude complète, ces expertises permettent d’affirmer que les installations ne se situeront pas sur des zones humides en place, avec l’évitement complet de la mare et de ses berges.



Figure 5 : Localisation des points de sondage et des enveloppes de zones humides

Le tableau ci-dessous synthétise les principales caractéristiques des points de sondage réalisés.

Sondage	Prof. (cm)	Sol hydromorphe	Classe GEPPA	Observations
S1	50	Non	< IV	
S2	50	Non	< IV	
S3	60	Non	< IV	
S4	80	Non	< IV	

Tableau 9 : Tableau de synthèse des sondages

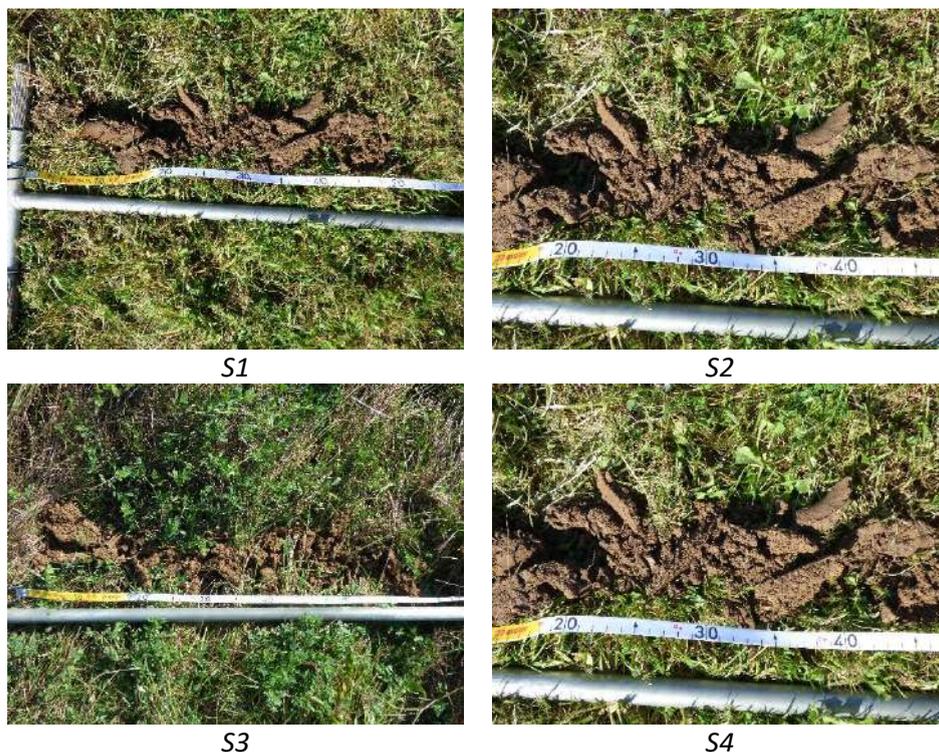


Figure 6 : photographie des sondages pédologiques réalisés.

B. Mesures pour limiter les impacts écologiques

Pour éviter et réduire les impacts des aménagements temporaires de la période JOP2024, des mesures spécifiques sont préconisées au sein du périmètre du site olympique et paralympique :

- L'accès au site olympique et paralympique se fera exclusivement par le nord (place de la Paix Céleste). Le public et le personnel n'auront pas accès à la voie de l'Abbé Picard (maintenue en fonction pour les besoins de la base de loisir) et à la rive de l'étang de Saint-Quentin.
- Les habitats accueillant des espèces d'intérêt et situés à proximité des installations seront mis en défens, avec l'installation de barrières simples de type HERAS en amont des travaux de montage. Ces barrières seront maintenues pendant toute la durée des épreuves et des travaux de démontage. Ainsi le piétinement et le dérangement seront empêchés.
 - Pelouses piquetées, une partie des friches herbacées et la zone en eau avec sa roselière, les friches mésoxérophiles, la chênaie-frênaie : oiseaux et éventuellement des insectes ;
 - Mare Vélopolis, l'aqueduc et leurs abords : amphibiens...



- Les arbres proches des installations temporaires, notamment les 3 présents à l'ouest du site, seront maintenus et protégés : adaptation du tracé du *trackway*, protection des troncs, remontée de couronne le cas échéant.
- Les espèces arbustives de la haie seront coupées sur une largeur de 6 m environ pour permettre le passage du *trackway*. La coupe aura lieu entre octobre et février (hors période de nidification). La haie sera replantée après les JOP avec des essences équivalentes.
- Les fossés existants seront préservés et délimités pour éviter tout risque de remblaiement, des systèmes de traversée adaptée (type planches) seront installés.
- Les axes de vol des chiroptères entre l'intérieur du site, proche du vélodrome et l'étang à travers les installations seront préservés, par l'organisation de ces installations, leur faible hauteur et l'absence de système dangereux obstruant le vol (câbles aériens, antennes...)
- Sur tout le site, et particulièrement sur le parking du vélodrome, les éclairages seront limités au strict minimum avec des niveaux d'éclairement, des puissances et des températures de couleurs adaptées (< 2 800 K). Hormis les éclairages de sécurité obligatoires, les lumières seront éteintes pendant les pics d'activités nocturnes des chauve-souris, entre 23 h et 5 h.
- Sur la prairie mésophile, située à l'ouest du site, des modalités de fauche suivantes seront mises en œuvre :
 - Une fauche automnale (octobre 2023), puis démarrage précoce de l'installation de l'aire régie (fin mars – début avril)
 - Fauche en bande depuis la haie à l'est vers la partie évitée à l'ouest pour permettre la fuite des individus,
 - Fauche avec exportation des produits et mise en meule, pour limiter les impacts sur les insectes.
 - Vitesse d'avancement réduite (< 10 km/h)

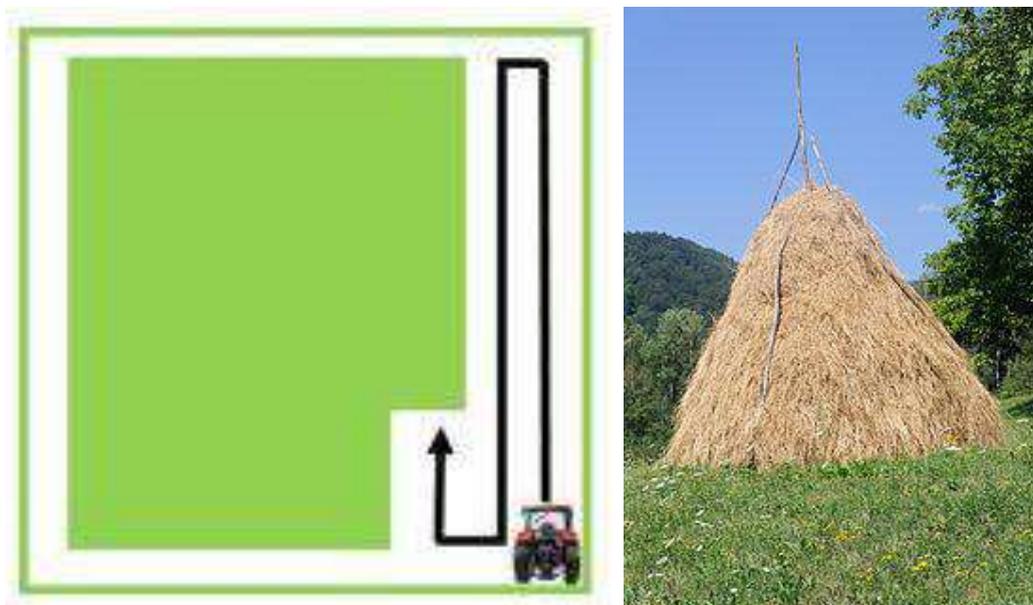


Figure 7 : sens de fauche (à gauche) et meules (à droite)

C. Méthodologies

1. Expertise faune/flore

a) Dates d'inventaires et conditions météorologiques

Les relevés de terrain ont été effectués sur deux demi-journées avec une météo favorable.

Jour	Météo	Températures
24 septembre 2021	Temps sec et ensoleillé	19/26°C

Au regard des milieux en place au sein du secteur prospecté qui sont décrits par la suite, les taxons suivants ont été retenus lors des inventaires :

- Flore vasculaire
- Oiseaux
- Reptiles
- Amphibiens
- Lépidoptères
- Orthoptères
- Odonates
- Mammifères (hors chiroptères)

Néanmoins, toute espèce observée lors de nos relevés et ne figurant pas dans cette liste est intégrée au rapport.

b) Méthode d'inventaire

Les milieux en place

Le recensement, la description analytique des différents groupements végétaux sur le site et à ses alentours et leur cartographie ont été réalisés, les types d'habitats ont également été caractérisés selon la nomenclature Corine Biotopes. Les correspondances avec les syntaxons issus du synopsis phytosociologique produit par le CBNBP et la typologie européenne EUNIS sont également indiquées.

La flore vasculaire

Un inventaire complet des plantes vasculaires par relevés botaniques dans tous les milieux a été effectué, en présence/absence, selon 3 passages, en mai, juillet et septembre. Les déterminations se font essentiellement sur le terrain, à l'aide de clés et d'une loupe à double grossissement. Une cartographie des populations d'espèces remarquables a été également réalisée. La nomenclature utilisée est celle du CBNBP (en ligne). De plus les espèces invasives seront relevées, décrites et présentées cartographiquement.

Les mammifères hors chiroptères

L'inventaire de ce taxon s'appuie sur des observations visuelles directes (hors micro Mammifères qui ont souvent une activité crépusculaire ou nocturne). Des indices de présence sont également recherchés (empruntes, fèces, terriers...). Concernant les micros Mammifères, l'étude des pelotes de rejection des rapaces nocturnes permet généralement de les détecter. Les ossements, essentiellement les mandibules, peuvent être déterminés à l'aide d'ouvrages de référence et à l'aide d'une loupe. Les relevés sont réalisés entre les mois de mars et de septembre. La nomenclature utilisée est celle de *Fauna Europea* 2.6.2 (2013).

Les chiroptères

La détermination des chauves-souris se fait à l'aide des ultra-sons qu'ils émettent en vol pour se repérer et chasser (écholocation). L'inventaire consiste en la pose de boîtiers type SM2, aux endroits jugés favorables du site, qui réalisent des enregistrements toute la nuit. Des sonagrammes sont ensuite générés par ordinateur. Ils permettent, selon les cas, l'établissement d'une liste de groupe ou d'espèces.

Les oiseaux

L'inventaire avifaunistique s'effectue par des observations directes des individus à l'aide de jumelles et par la mise en place de points d'écoute de 10 minutes. La recherche d'indices permet de compléter l'inventaire, comme la présence de niches dans les troncs pour les Picidés, de nids, de plumes, de pelotes de rejections de rapaces, ... La nomenclature utilisée est celle de Le Maréchal et Lesaffre (2000). Les relevés seront réalisés sur l'ensemble de la durée de l'étude d'un site, permettant de déterminer le statut des espèces observées (hivernant, migrateur, nicheur).

Les reptiles

Une recherche ciblée des espèces est effectuée par chasse à vue dans les zones d'observations les plus probables (amas de bois, éboulis rocheux, milieux ensoleillés, lisières, traverses de chemin de fer...). La nomenclature utilisée est celle de la SHF (2013). Les inventaires se déroulent entre les mois d'avril et de septembre.

Les amphibiens

Les espèces ont été activement recherchées à vue sur l'ensemble de leurs milieux électifs (prairies, lisières forestières et sous-bois pour leur phase terrestre et les zones humides pour leur phase aquatique). Dans ce cas, les inventaires seront préférentiellement réalisés pendant la période de reproduction des espèces, période à laquelle elles se déplacent davantage pour quitter leur site d'hivernation et gagner leur site de reproduction ;

La nomenclature utilisée est celle de la SHF (2013).

Les lépidoptères

La méthode STERF est utilisée. L'échantillonnage consiste à relever l'ensemble des espèces évoluant dans une boîte virtuelle de 5 mètres de côté le long d'un transect. Les espèces sont identifiées à vue et, si besoin, les individus sont capturés puis relâchés. Chaque transect est parcouru à vitesse modérée par le même observateur, une seule fois par visite, dans un seul sens. La recherche à vue de chenille peut également s'avérer nécessaire si des biotopes semblent intéressants pour la présence de certaines espèces potentielles. La nomenclature utilisée est celle de *Fauna Europaea 2.5* (2012).

Les orthoptères

Cet inventaire repose sur la détection à la fois visuelle et auditive (stridulations) des espèces. La capture d'individus, relâchés par la suite, peut s'avérer nécessaire pour les déterminations délicates. La nomenclature suivie pour les Orthoptères est celle de Heiko et Bellmann (2009).

Les coléoptères

Une chasse à vue est réalisée, complétée par la capture d'individus au filet (les individus sont ensuite relâchés) et la prise de clichés. La recherche d'individus dans le bois en décomposition et sous l'écorce des troncs (Insectes saproxyliques), dans les excréments d'animaux (Insectes coprophages), et sur les

fleurs (Insectes butineurs) ... est privilégiée pour la recherche d'individus. La nomenclature suivie est celle de du Chatenet (2000, 2002).

Les odonates

L'inventaire s'effectue par une chasse à vue des imagos, l'utilisation du filet à Insectes (les individus sont capturés puis relâchés) et la prise de clichés permettent également d'assurer les déterminations délicates. Les individus sont recherchés à proximité des plans d'eau mais aussi à l'orée des boisements et dans les milieux ouverts qui constituent des zones de choix pour la recherche de nourriture. La végétation hélophytique et des ligneux présents à proximité des plans d'eau est examinée dans le cadre de la recherche d'exuvie qui complète l'inventaire d'un site et permet d'affirmer l'autochtonie d'une espèce sur un site donné. Les inventaires se déroulent entre les mois de juin et d'octobre. La nomenclature suivie est celle de Grand et Boudot (2006).

2. Expertise zone humide

Les données floristiques prises en compte sont issues de l'expertise naturaliste (24 septembre 2021) concomitante aux sondages pédologiques et des données bibliographiques recueillies. L'expertise croise donc les informations pédologiques et floristiques, sur la base des délimitation d'enveloppe de la DRIEAT selon la nomenclature de 2021 :

Tableau 2

Classe	Pratique en termes d'instruction
A	La zone est considérée comme intégralement humide par le service instructeur, sauf démonstration contraire de la part du pétitionnaire validée par le service instructeur. Les limites des zones humides peuvent être précisées par le pétitionnaire. Un diagnostic complémentaire est demandé si l'emprise du projet et les alentours susceptibles d'être impactés s'étendent au-delà de la zone humide décrite par la classe A.
B	Un diagnostic zones humides conforme à l'arrêté du 24 juin 2008 est demandé sur toute l'emprise du projet et les alentours susceptibles d'être impactés par le projet, sauf si la classe B se trouve au niveau de surfaces imperméabilisées.
C	Le pétitionnaire apporte les éléments d'appréciation supplémentaires sur la probabilité de présence de zones humides. Un diagnostic zones humides conforme à l'arrêté du 24 juin 2008 doit être réalisé lorsque les faisceaux d'indices se dessinent ou s'il n'y a pas d'information disponible. Il est possible de ne pas réaliser de diagnostic zones humides sous réserve d'une démonstration solide d'une faible probabilité de présence de zones humides validée par le service instructeur.
D	Par définition, les surfaces en eau ne sont pas des zones humides au sens réglementaire. Cela étant, les berges et abords de plans d'eau ainsi que certaines mares peuvent être considérés comme des zones humides au cas par cas.

<https://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enveloppes-d-alerte-zones-humides-en-ile-de-france-a2159.html>

La détermination de l'engorgement des sols repose sur l'observation des traits d'hydromorphie, selon le référentiel pédologique de l'Association Française pour l'Étude des Sols (AFES, 2008) :

- Les traits rédoxiques se caractérisent par des tâches de couleur rouille et/ou des concrétions ferro-manganiques noires correspondant à des processus d'immobilisation du fer oxydé. Les horizons rédoxiques g présentent plus de 5 % de traits rédoxiques et témoignent d'engorgements temporaires.
- Les traits réductiques se caractérisent par des tâches de décoloration ou teinte gris-bleu correspondant à l'appauvrissement en fer ou l'immobilisation sous forme ferreuse. Les horizons réductiques G présentent plus de 90 % de traits réductiques et témoignent d'engorgements prolongés ou permanents.
- Les horizons histiques H correspondent à l'accumulation de matière organique peu dégradée en conditions anaérobies (tourbe).



Horizon rédoxique g
Tâches rouille et décoloration



Horizon rédoxique g
Concrétions ferro-manganiques



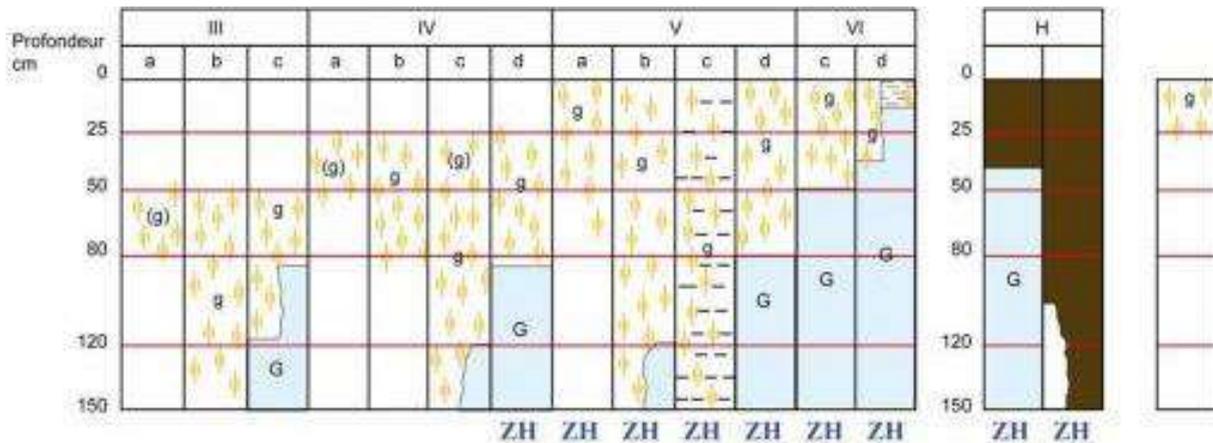
Horizon réductique G
Matrice gris-bleu dominante



Horizon histique H
Matière organique dominante

Traits d'hydromorphie et horizons caractéristiques de sols humides

La détermination d'une zone humide selon le critère pédologique est définie selon la présence ou l'absence d'horizon rédoxique ou réductique, permettant de ranger le résultat dans la classification des sols GEPPA (1981), dont les classes d'hydromorphie sont : IVd, Va, Vb, Vc, Vd, VIc, VIId et H.



Sols caractéristiques des zones humides (d'après les classes d'hydromorphie, GEPPA, 1981).

Chaque sondage est classé « zone humide » ou « non humide » selon la classification GEPPA. Les règles de décision issues de l'arrêté du **24 juin 2008 modifié** sont résumées dans le tableau suivant.

Type de sol	Histosol	Réducti-sol	Rédoxisol		Fluvisols		Autres sols	
Traits d'hydromorphie	Horizon histique H > 50 cm d'épaisseur	Horizon réductique G entre 0 et - 50 cm	Horizon rédoxique g entre 0 & - 25 cm se prolongeant (surrédoxisol)	Horizon rédoxique g entre - 25 & - 50 cm	ne se prolongeant pas au-delà de - 50 cm <u>ou sans</u> horizon réductique G	Engorgement prolongé entre 0 et - 50 cm	(suivi piézométrique)	Absence ou traits d'hydromorphie au-delà de 50 cm de la surface
				se prolongeant au-delà de - 50 cm <u>et avec</u> horizon réductique G entre - 80 et - 120 cm		Pas d'engorgement prolongé entre 0 et - 50 cm		
Classe GEPPA	H	VI	V	IVd	Iva à IVc	< IV	< IV	< IV
Classe d'humidité	ZH	ZH	ZH	ZH	NH	ZH	NH	NH

Description des sols caractéristiques de zones humides selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Annexe 8.2. Synthèse « Faune, flore protégées » - Secteur : « Vélodrome national et alentours ». Réserve naturelle des étangs et rigoles d'Yvelines, 27/10/2021



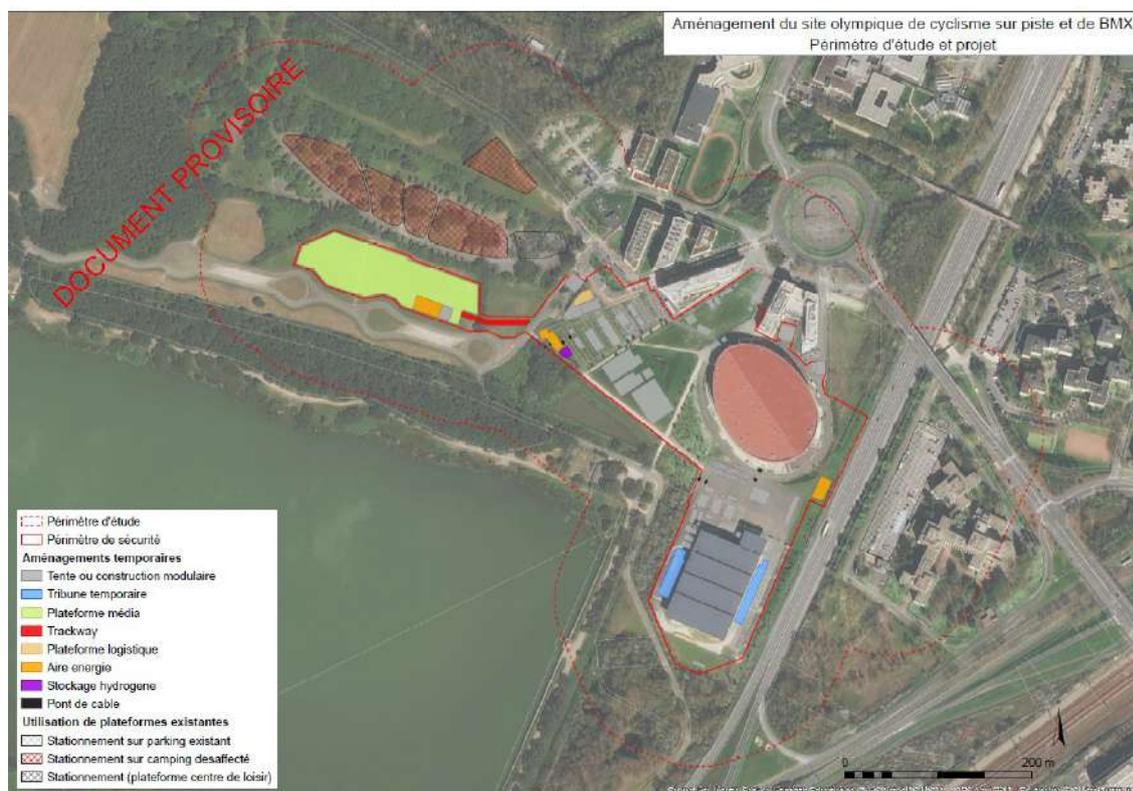
SYNTHESE « FAUNE, FLORE PROTEGEES »

(Etat des connaissances / Rédaction : 27/10/2021)

SECTEUR : « Vélodrome national et alentours »

NB : synthèse réalisée :

- sur la base du plan ci-dessous fourni le 26/10/2021 par le bureau d'études « URBAN-ECO » (M. DANGEON)
- à partir des données de présence d'espèce (données qualitatives ; pas d'effectifs associés) récoltées à ce jour par le gestionnaire de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (dans le cadre des opérations mises en œuvre dans les plans de gestion correspondants).



PREAMBULE :

La présente synthèse traite des éléments suivants dans cet ordre :

I.	<i>DONNEES « OISEAUX » / Liste exhaustive des espèces contactées [2012 – 2021]</i>	3
II.	<i>DONNEES « OISEAUX » / Espèces « Natura 2000 »</i>	5
III.	<i>DONNEES « OISEAUX » / Données « Vélopolis » & compléments (STOC-EPS)</i>	6
IV.	<i>DONNEES « AMPHIBIENS » / Données « Vélopolis » & compléments</i>	8
V.	<i>DONNEES « CHIROPTERES » / Données « Vélopolis » & compléments</i>	9
VI.	<i>AUTRES ESPECES PROTEGEES PRESENTES DANS LE PERIMETRE D’ETUDE</i>	10

I. DONNEES « OISEAUX » / Liste exhaustive des espèces contactées [2012 – 2021]

Au cours des 10 dernières années (entre 2012 et 2021), 227 espèces d'oiseaux ont été contactées par les agents de la réserve naturelle (ou leurs partenaires) à l'échelle du territoire de l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, incluant le périmètre « Vélopolis » (hors zones résidentielles aménagées en lien avec le projet de vélodrome).

Parmi ces espèces, on retrouve notamment :

- des « oiseaux d'eau » (fréquentant les zones humides) ;
- des espèces fréquentant les habitats terrestres ;
- des espèces communes ou rares ;
- des espèces nicheuses (présentes l'été) ou hivernantes ou migratrices (de passage au printemps ou à l'automne) ;
- des espèces protégées ou non (chassables, nuisibles,...) ;
- des espèces exotiques à tendance envahissante.

Liste exhaustive des 227 espèces d'oiseaux contactées entre 2012 et 2021 sur le territoire de l'île de loisirs :

- | | | |
|-------------------------------|------------------------|--------------------------|
| - Accenteur mouchet | - Buse variable | - Faucon crécerelle |
| - Aigrette garzette | - Butor étoilé | - Faucon émerillon |
| - Alouette des champs | - Caille des blés | - Faucon hobereau |
| - Ara bleue | - Canard chipeau | - Faucon pèlerin |
| - Autour des palombes | - Canard colvert | - Fauvette à tête noire |
| - Avocette élégante | - Canard mandarin | - Fauvette babillarde |
| - Balbuzard pêcheur | - Canard pilet | - Fauvette des jardins |
| - Barge à queue noire | - Canard siffleur | - Fauvette grisette |
| - Barge rousse | - Canard souchet | - Foulque macroule |
| - Bécasse des bois | - Chardonneret élégant | - Fuligule à tête noire |
| - Bécasseau cocorli | - Chevalier aboyeur | - Fuligule milouin |
| - Bécasseau de Temminck | - Chevalier arlequin | - Fuligule milouinan |
| - Bécasseau maubèche | - Chevalier culblanc | - Fuligule morillon |
| - Bécasseau minute | - Chevalier gambette | - Fuligule nyroca |
| - Bécasseau sanderling | - Chevalier guignette | - Gallinule poule-d'eau |
| - Bécasseau variable | - Chevalier stagnatile | - Garrot à œil d'or |
| - Bécassine des marais | - Chevalier sylvain | - Geai des chênes |
| - Bécassine sourde | - Choucas des tours | - Gobemouche gris |
| - Bergeronnette de Yarrell | - Chouette hulotte | - Gobemouche noir |
| - Bergeronnette des ruisseaux | - Cigogne blanche | - Goéland argenté |
| - Bergeronnette grise | - Combattant varié | - Goéland brun |
| - Bergeronnette printanière | - Corbeau freux | - Goéland cendré |
| - Bernache cravant | - Cormoran huppé | - Goéland leucophée |
| - Bernache du Canada | - Corneille noire | - Goéland marin |
| - Bernache nonnette | - Coucou gris | - Goéland pontique |
| - Bihoreau gris | - Courlis cendré | - Gorgebleue à miroir |
| - Blongios nain | - Courlis corlieu | - Grand Cormoran |
| - Bondrée apivore | - Cygne noir | - Grand Gravelot |
| - Bouscarle de Cetti | - Cygne tuberculé | - Grande Aigrette |
| - Bouvreuil pivoine | - Echasse blanche | - Grèbe à cou noir |
| - Bruant des roseaux | - Effraie des clochers | - Grèbe castagneux |
| - Bruant proyer | - Engoulevent d'Europe | - Grèbe huppé |
| - Busard des roseaux | - Epervier d'Europe | - Grèbe jougris |
| - Busard Saint-Martin | - Etourneau sansonnet | - Grimpereau des jardins |
| - Buse de Harris | - Faisan de Colchide | - Grive draine |

- Grive litorne
- Grive mauvis
- Grive musicienne
- Grosbec casse-noyaux
- Grue cendrée
- Guifette leucoptère
- Guifette moustac
- Guifette noire
- Harle bièvre
- Harle huppé
- Héron cendré
- Héron garde-bœufs
- Héron garde-boeufs
- Héron pourpré
- Hibou moyen-duc
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle de rivage
- Hirondelle rustique
- Huîtrier pie
- Huppe fasciée
- Hypolaïs icterine
- Hypolaïs polyglotte
- Ibis falcinelle
- Labbe à longue queue
- Labbe parasite
- Linotte mélodieuse
- Locustelle luscinioides
- Locustelle tachetée
- Loriot d'Europe
- Macreuse brune
- Macreuse noire
- Marouette ponctuée
- Martinet noir
- Martin-pêcheur d'Europe
- Merle à plastron
- Merle noir
- Mésange à longue queue
- Mésange bleue
- Mésange charbonnière
- Mésange huppée
- Mésange noire
- Mésange nonnette
- Milan noir
- Milan royal
- Moineau domestique
- Mouette mélanocéphale
- Mouette pygmée
- Mouette rieuse
- Mouette tridactyle
- Nette rousse
- Oedicnème criard
- Oie à bec court
- Oie à tête barrée
- Oie cendrée
- Oulette d'Egypte
- Panure à moustaches
- Paon
- Pélican frisé
- Perdrix grise
- Perdrix rouge
- Perruche à collier
- Perruche omnicolore
- Perruche ondulée
- Petit Gravelot
- Phragmite des joncs
- Pic épeiche
- Pic épeichette
- Pic mar
- Pic noir
- Pic vert
- Pie bavarde
- Pie-grièche écorcheur
- Pigeon biset
- Pigeon colombin
- Pigeon ramier
- Pilet des Bahamas
- Pinson des arbres
- Pinson du Nord
- Pipit des arbres
- Pipit farlouse
- Pipit spioncelle
- Plongeon catmarin
- Plongeon imbrin
- Pluvier argenté
- Pluvier doré
- Pouillot fitis
- Pouillot véloce
- Râle d'eau
- Rémiz penduline
- Roitelet à triple bandeau
- Roitelet huppé
- Rossignol philomèle
- Rougegorge familier
- Rougequeue à front blanc
- Rougequeue noir
- Rousserolle effarvatte
- Rousserolle turdoïde
- Rousserolle verderolle
- Sarcelle d'été
- Sarcelle d'hiver
- Serin cini
- Sittelle torchepot
- Sizerin blanchâtre
- Sizerin cabaret
- Spatule blanche
- Sterne arctique
- Sterne caugék
- Sterne naine
- Sterne pierregarin
- Tadorne casarca
- Tadorne de Belon
- Tarier des prés
- Tarier pâtre
- Tarin des aulnes
- Torcol fourmilier
- Tournepierre à collier
- Tourterelle des bois
- Tourterelle turque
- Traquet motteux
- Troglodyte mignon
- Vanneau huppé
- Verdier d'Europe

II. DONNEES « OISEAUX » / Espèces « Natura 2000 »

Ce chapitre liste l'ensemble des espèces relatives à la désignation du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » situé à moins de deux kilomètres du bâtiment « Vélodrome national ».

Source : Annexe à l'arrêté ministériel du 26/11/2019 modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de sites Natura 2000 (ZPS) d'Ile-de-France (daté du 06/02/2020)

a. Liste des espèces justifiant la désignation du site au titre de l'Annexe I de la directive « Oiseaux » :

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| - Butor étoilé | - Pluvier doré |
| - Blongios nain | - Chevalier sylvain |
| - Bihoreau gris | - Combattant varié |
| - Aigrette garzette | - Mouette mélanocéphale |
| - Grande aigrette | - Mouette pygmée |
| - Bernache nonnette | - Sterne pierregarin |
| - Busard des roseaux | - Sterne naine |
| - Balbuzard pêcheur | - Guifette noire |
| - Avocette élégante | - Martin-pêcheur d'Europe |

b. Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L-414-1-II (2^{ème} alinéa) du Code de l'Environnement :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| - Grèbe castagneux | - Grand Gravelot |
| - Grèbe huppé | - Pluvier argenté |
| - Grèbe à cou noir | - Vanneau huppé |
| - Grand Cormoran | - Bécasseau maubèche |
| - Héron garde-bœufs | - Bécasseau sanderling |
| - Héron cendré | - Bécasseau minute |
| - Cygne tuberculé | - Bécasseau de Temminck |
| - Oie cendrée | - Bécasseau cocorli |
| - Tadorne de Belon | - Bécasseau variable |
| - Canard siffleur | - Bécassine sourde |
| - Canard chipeau | - Bécassine des marais |
| - Sarcelle d'hiver | - Bécasse des bois |
| - Canard colvert | - Barge à queue noire |
| - Canard pilet | - Courlis corlieu |
| - Sarcelle d'été | - Courlis cendré |
| - Canard souchet | - Chevalier arlequin |
| - Nette rousse | - Chevalier gambette |
| - Fuligule milouin | - Chevalier aboyeur |
| - Fuligule morillon | - Chevalier culblanc |
| - Fuligule milouinan | - Chevalier guignette |
| - Harle bièvre | - Tournepierrre à collier |
| - Râle d'eau | - Mouette rieuse |
| - Gallinule poule-d'eau | - Goéland brun |
| - Foulque macroule | - Goéland argenté |
| - Petit Gravelot | - Goéland leucophée |

III. DONNEES « OISEAUX » / Données « Vélopolis » & compléments (STOC-EPS)

Liste des espèces contactées dans le cadre du suivi « STOC-EPS » pour la période 2014-2020, en excluant les contacts d'individus « en vol / en transit » :

- Accenteur mouchet
- Bergeronnette grise
- Bernache du Canada
- Bouvreuil pivoine
- Canard colvert
- Chardonneret élégant
- Corneille noire
- Etourneau sansonnet
- Faisan de Colchide
- Fauvette à tête noire
- Fauvette des jardins (contactée uniquement au point EPS_BPAL#06 ; secteur boisé)
- Fauvette grisette
- Foulque macroule
- Fuligule milouin
- Gallinule poule-d'eau
- Geai des chênes
- Grimpereau des jardins
- Grive musicienne
- Hirondelle rustique
- Hypolaïs polyglotte
- Lorient d'Europe
- Merle noir
- Mésange à longue queue
- Mésange bleue
- Mésange charbonnière
- Mésange nonnette
- Moineau domestique
- Pic épeiche
- Pic vert
- Pie bavarde
- Pigeon colombin
- Pigeon ramier
- Pinson des arbres
- Pouillot véloce
- Rougegorge familier
- Rougequeue noir
- Sittelle torchepot
- Troglodyte mignon
- Verdier d'Europe

Rappel :

- Si une espèce est contactée au chant, alors l'espèce est considérée nicheuse sur la zone (ou à proximité immédiate du point d'écoute).
- Le principe du protocole STOC-EPS a été retenu dans le cadre du suivi des mesures compensatoires « Vélopolis » jusqu'en 2017 et du suivi global à l'échelle du territoire Ile de loisirs jusqu'en 2020.

Ainsi, 3 points d'écoute STOC-EPS ont été retenus pour la présente analyse (cf. carte n°1) :

- Point EPS_BPAL#04, situé **dans le « périmètre d'étude »** au niveau de la « zone de quiétude » (soit +100 m au-delà du périmètre de sécurité) ;
- Point EPS_BPAL#05, situé **dans le « périmètre de sécurité »** (= périmètre clôturé), au niveau de l'intersection des cheminements piétonniers ;
- Point EPS_BPAL#06, situé sur le cheminement agricole (à moins de 100 m de la lisière boisée du camping, soit à 350 m environ de la zone de stationnement camping désaffecté = 940 m environ du vélodrome).

Carte 1 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet échantillonnage « Oiseaux » entre 2014 et 2020 :



Source fond de carte : geoportail©IGN,2021

IV. DONNEES « AMPHIBIENS » / Données « Vélopolis » & compléments

Liste des espèces contactées dans le cadre du suivi sur la communauté d'amphibiens sur la période 2013-2020, organisé dans le cadre du suivi des mesures compensatoires liées à l'aménagement du projet Vélopolis :

- Triton crêté : présence avérée sur le site « **Zone de quiétude** »
- Triton ponctué : présence avérée sur le site « **Zone de quiétude** »
- Crapaud commun : présence avérée sur les sites « **Zone de quiétude** » et « **Mare Vélopolis** »
- Grenouille agile : présence avérée sur les sites « **Zone de quiétude** » et « **Mare Vélopolis** »
- grenouilles vertes : présence avérée sur les sites « **Zone de quiétude** », « **Mare Vélopolis** », « **Aqueduc** »

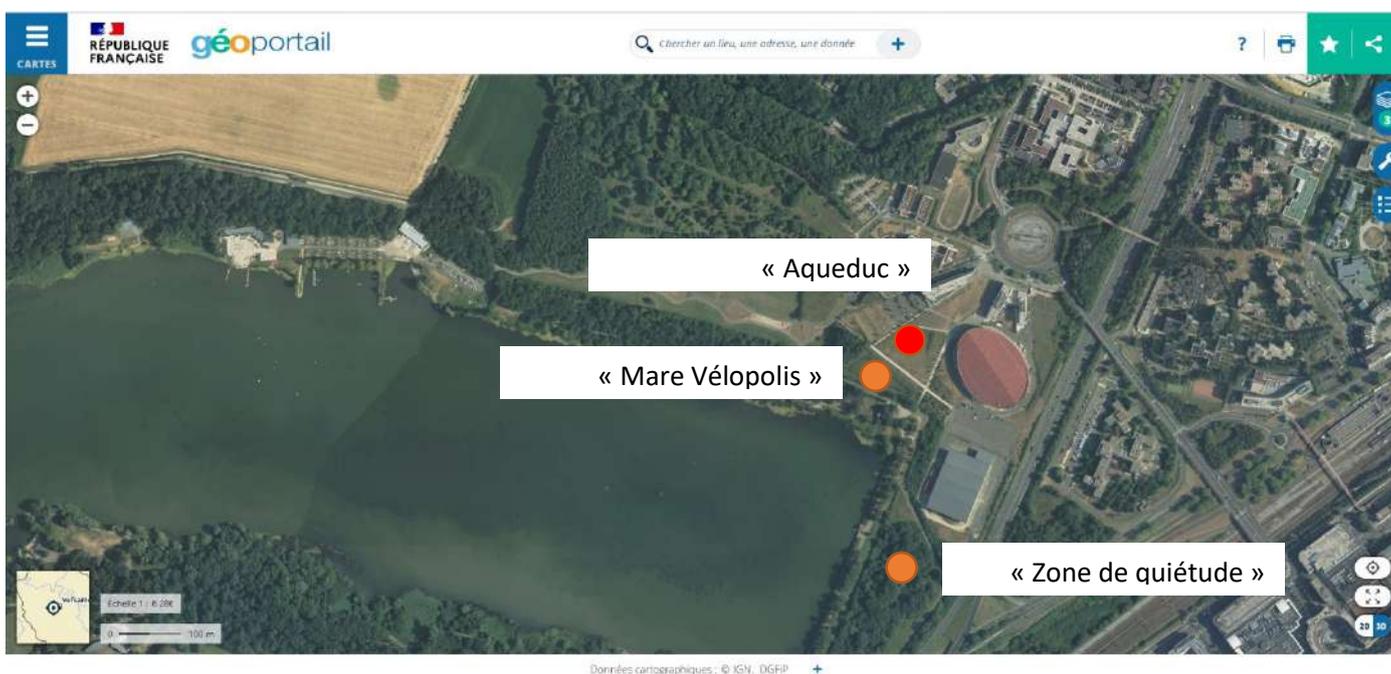
Rappel :

Plusieurs types d'actions à l'origine des données d'observations (cf. Rapport « *Suivi des mesures compensatoires environnementales : Mesures CA6, CA7, CA9, CA10, I1. VÉLOPOLIS - 2013-2017* ») :

- Opérations de suivi nocturne
- Opération de capture
- Observations ponctuelles (en dehors de toute programmation d'opération)

Les opérations de suivi « amphibiens » (sorties nocturnes et captures) se sont poursuivies jusqu'en 2020, dans le cadre des actions programmées au plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Carte 2 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'échantillonnage « Amphibiens » entre 2013 et 2020 :



Source fond de carte : geoportail@IGN,2021

Remarque :

- Les deux sites (« Mare Vélopolis » et « Zone de quiétude ») se trouvent dans le « **périmètre d'étude** »
- la présence de grenouilles vertes est identifiée au niveau de l'« Aqueduc » (observations ponctuelles), situé dans le « **périmètre de sécurité** » (clôturé).

V. DONNEES « CHIROPTERES » / Données « Vélopolis » & compléments

Liste des espèces contactées dans le cadre du suivi sur les chiroptères (chauves-souris) sur la période 2013-2017 :

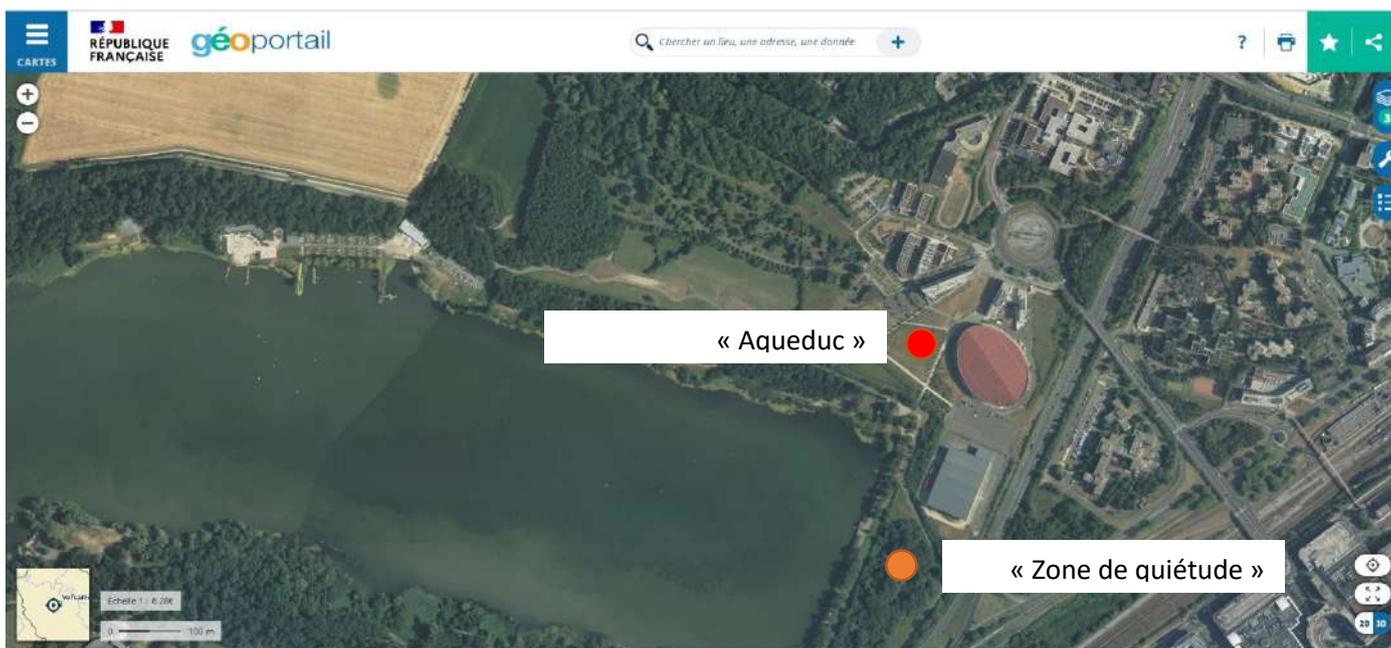
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)
- Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)
- Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*)
- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- Murin à moustache (*Myotis mystacinus*)
- Noctule commune (*Nyctalus noctula*)
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Remarque :

Ces espèces ont été contactées par la méthode d'enregistrements automatiques passifs (boîtier SM2+ positionné au niveau de l'aqueduc et de la zone de quiétude).

L'espèce Oreillard roux (*Plecotus auritus*) a été contactée à l'occasion d'une opération de capture réalisée en 2010 en sortie d'aqueduc (cf. carte n°3).

Carte 3 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet échantillonnage « Chiroptères » entre 2013 et 2017 :



Source fond de carte : geoportail@IGN,2021

Remarque :

L'« Aqueduc » est situé à l'intérieur du « **périmètre de sécurité** » ; la « Zone de quiétude » se trouvant dans le « **périmètre d'étude** » élargi.

En l'absence d'éléments prouvant la reproduction, les secteurs échantillonnés sont à ce jour considérés comme des secteurs de chasse ou de transit utilisés par les chiroptères (et non des secteurs à enjeu « reproduction »).

VI. AUTRES ESPECES PROTEGEES PRESENTES DANS LE PERIMETRE D'ETUDE

D'autres espèces faisant l'objet d'une protection nationale peuvent être mentionnées, bien qu'elles ne fassent pas l'objet d'un inventaire ou d'un suivi spécifique par le gestionnaire de la réserve naturelle.

Ainsi, en complément des espèces d'oiseaux citées précédemment, il faut également mentionner la présence de rapaces diurnes (**Faucon crécerelle**) ou nocturnes (**Chouette hulotte** et **Hibou moyen-duc** ; Chouette effraie ?) qui utilisent les secteurs compris dans le périmètre de l'étude (comprenant le « périmètre de sécurité ») comme zones de chasse et d'alimentation.

La présence de **Hérisson d'Europe** a entraîné la mise en œuvre de mesure compensatoire au moment de l'aménagement du projet « Vélopolis » (avec la mise en place d'abris artificiels).

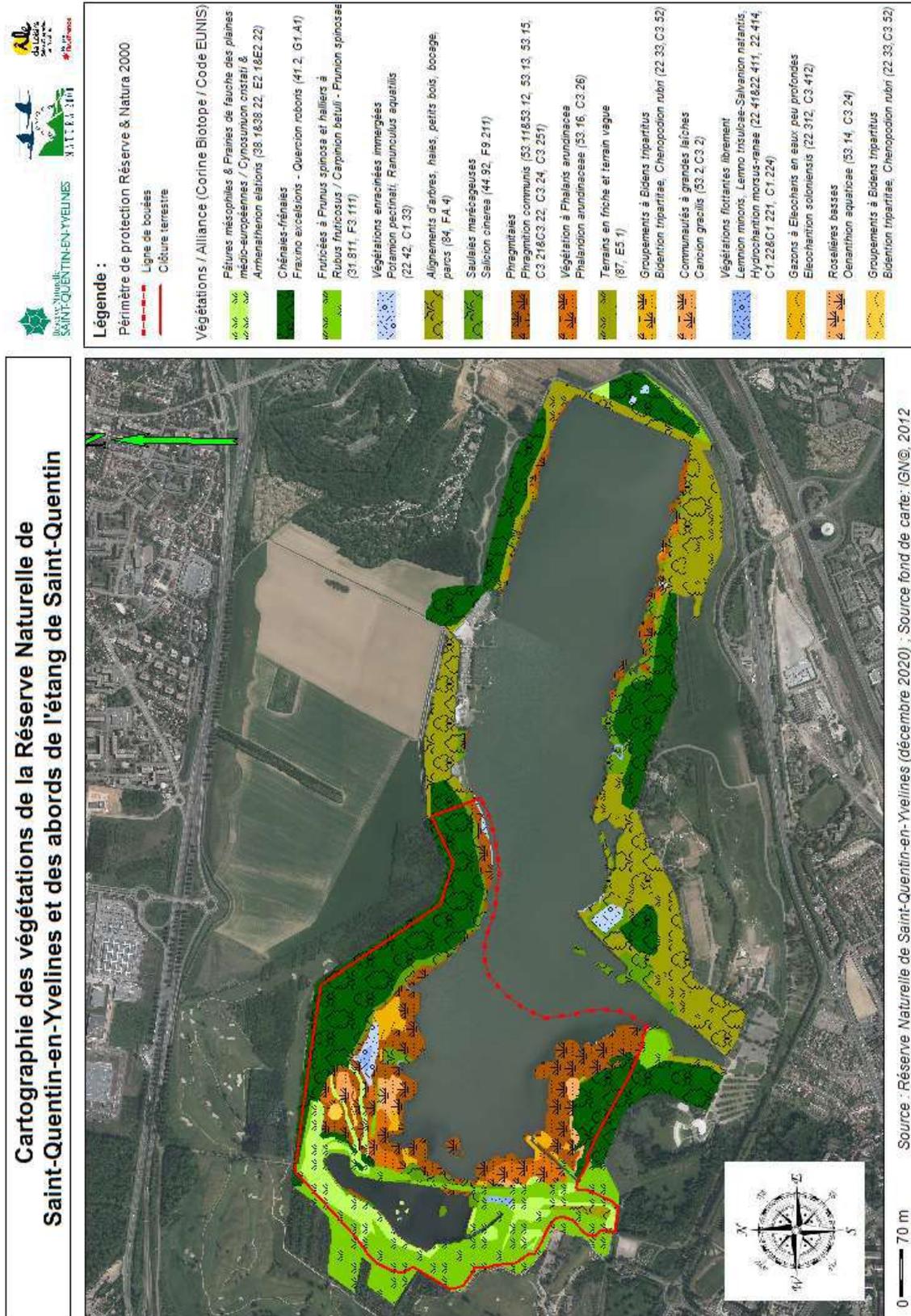
Depuis quelques années, le nombre grandissant de données d'observations ponctuelles concernant l'**Ecureuil roux** illustre la dynamique de colonisation (ou recolonisation ?) des habitats forestiers à l'échelle du territoire de l'île de loisirs par cette espèce. Ce qui permet de supposer sa présence à minima au niveau du « périmètre d'étude » et dans les espaces boisés alentours.

Enfin, le groupe des reptiles « protégés » est représenté à minima par la **Couleuvre helvétique** (dénomination récente de la Couleuvre à collier) à travers les observations ponctuelles qui peuvent être faites au cours des années (contacts dans la zone de quiétude, individus écrasés sur la voie de liaison présente dans le périmètre d'étude (voie de circulation séparant les berges de l'étang et le périmètre extérieur « Vélopolis »,...). De même, la présence du **Lézard des murailles** est probable dans ce même secteur (étant donné les contacts réalisés à l'échelle du territoire de l'île de loisirs).

Annexe 8.3. Connaissance naturaliste aux abords du vélodrome national

Cartographie des végétations de la Réserve naturelle [...] et des abords de l'étang de Saint-Quentin

Cette cartographie ne recoupe pas le site olympique et paralympique (zone des ronds-points, secteur de compensation...), mais permet de décrire ses abords (berge nord de l'étang de Saint-Quentin).



Extraits de la base de données de la DRIEAT/SPN

La DRIEAT/SPN a été interrogée le 3 novembre 2021 pour recueillir les données naturalistes de la réserve naturelle et de ses abords, qu'elle collecte dans une base de données dédiées.

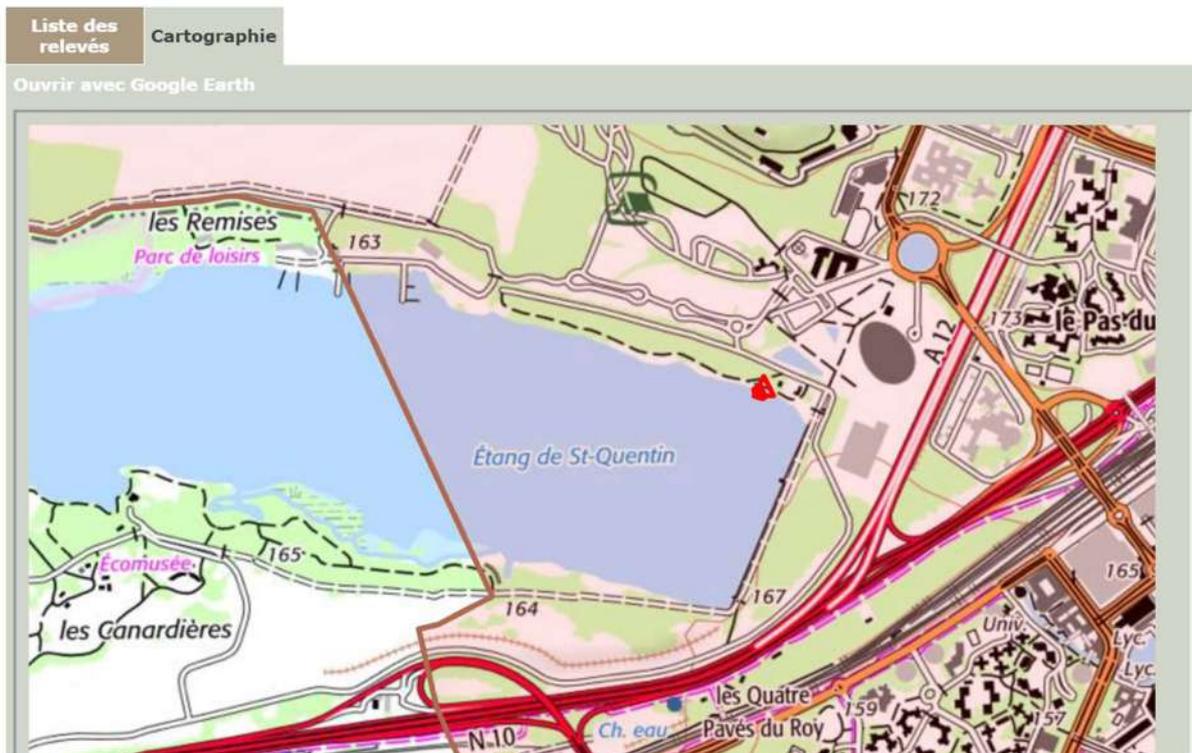
En réponse elle a transmis les extrait ci-dessous, qui montrent des espèces végétales d'intérêt concentrées sur les berges de l'étang :

- *Alisma gramineum* (espèce protégée nationale et en danger critique d'extinction sur la liste rouge régionale des espèces menacées en Ile-de-France) ;
- *Potentilla anglica* (espèce en danger critique d'extinction sur la liste rouge régionale des espèces menacées en Ile-de-France) ;
- *Potamogeton trichoides* (espèce en danger d'extinction sur la liste rouge régionale des espèces menacées en Ile-de-France) ;
- *Butomus umbellatus* (espèce vulnérable en Ile-de-France sur la liste rouge régionale des espèces menacées en Ile-de-France) ;
- *Zannichellia palustris* (espèce protégée régionale).

Ces stations sont localisées à l'extérieur du périmètre d'intervention de Paris 2024, au-delà de la zone des ronds-points et de la voie de l'abbé Picard. Cette voie ne sera pas utilisée par Paris 2024 qui fera tous ses accès au site olympique et paralympique en phases de travaux et d'exploitation par le nord (rond-point de la Paix céleste).

***Alisma gramineum* Lej., 1811**

Commune : Montigny-le-Bretonneux (Yvelines)



Potentilla anglica Laichard., 1790

Commune : Montigny-le-Bretonneux (Yvelines)

Liste des relevés Cartographie

Ouvrir avec Google Earth

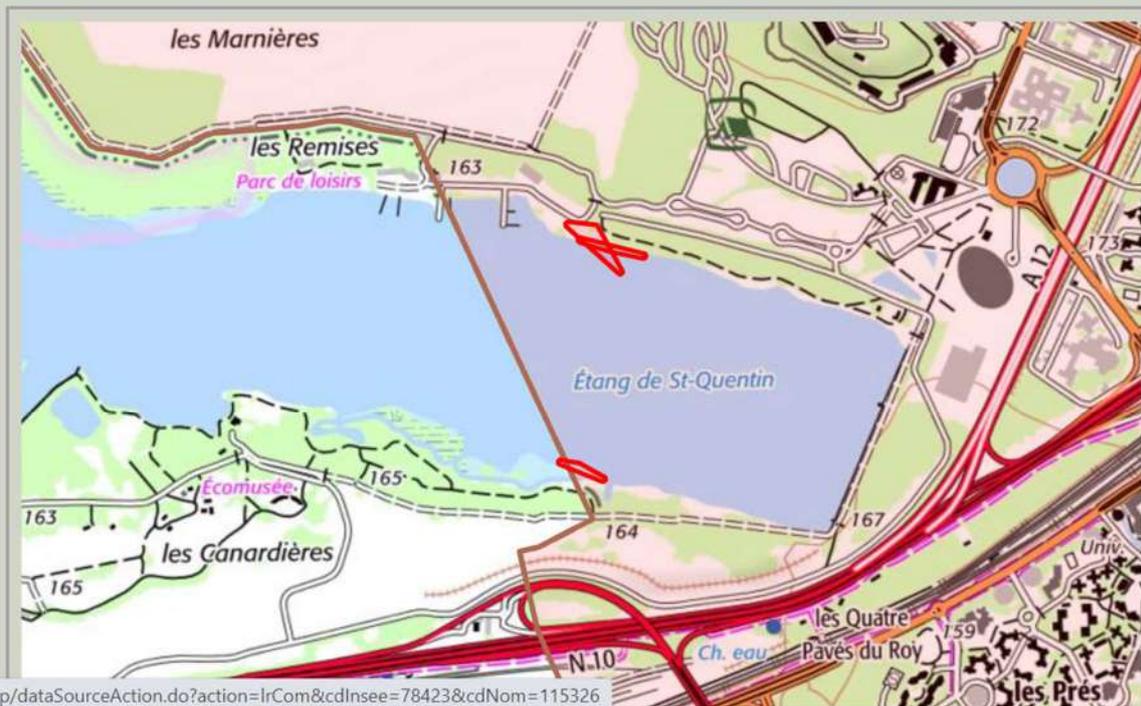


Potamogeton trichoides Cham. & Schldl., 1827

Commune : Montigny-le-Bretonneux (Yvelines)

Liste des relevés Cartographie

Ouvrir avec Google Earth



bp/dataSourceAction.do?action=lrCom&cdInsee=78423&cdNom=115326

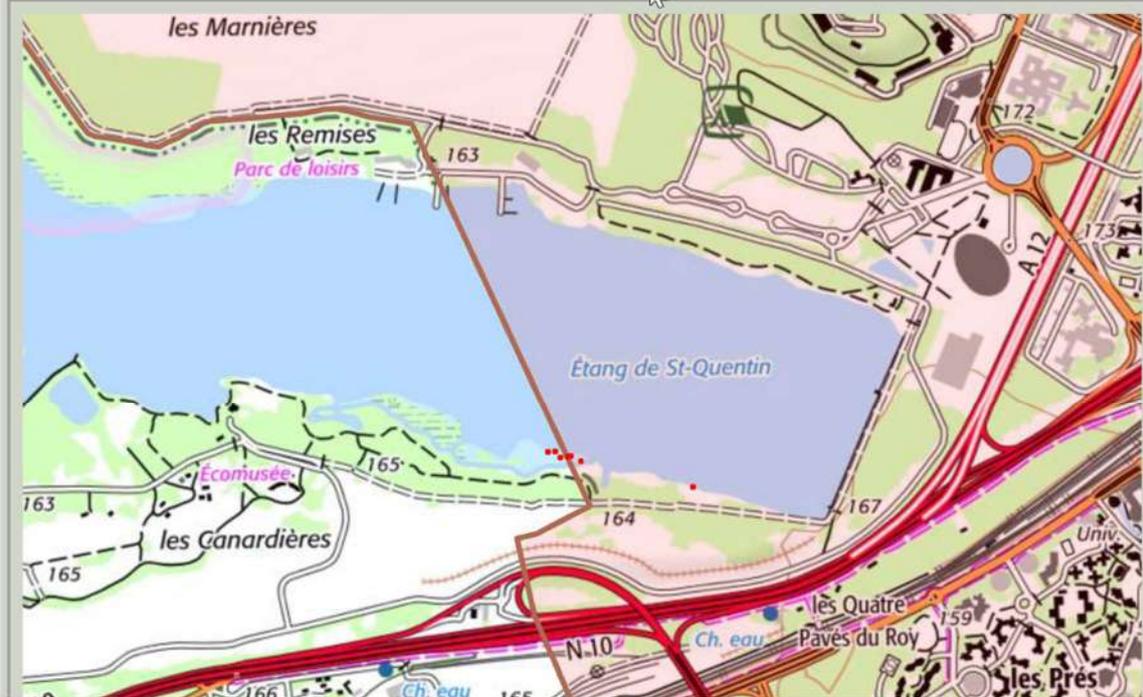
***Bidens radiata* Thuill., 1799**

Commune : Montigny-le-Bretonneux (Yvelines)

Liste des relevés

Cartographie

Ouvrir avec Google Earth



2

***Butomus umbellatus* L., 1753**

Commune : Montigny-le-Bretonneux (Yvelines)

Liste des relevés

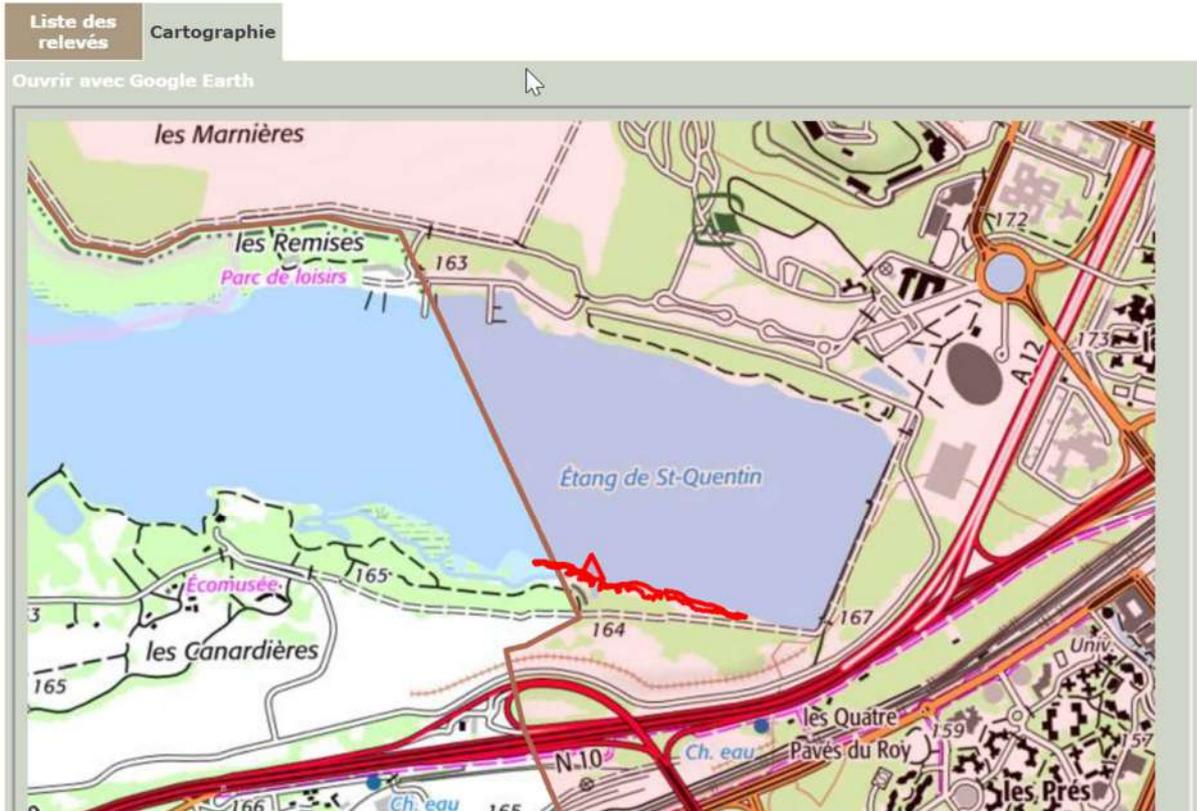
Cartographie

Ouvrir avec Google Earth



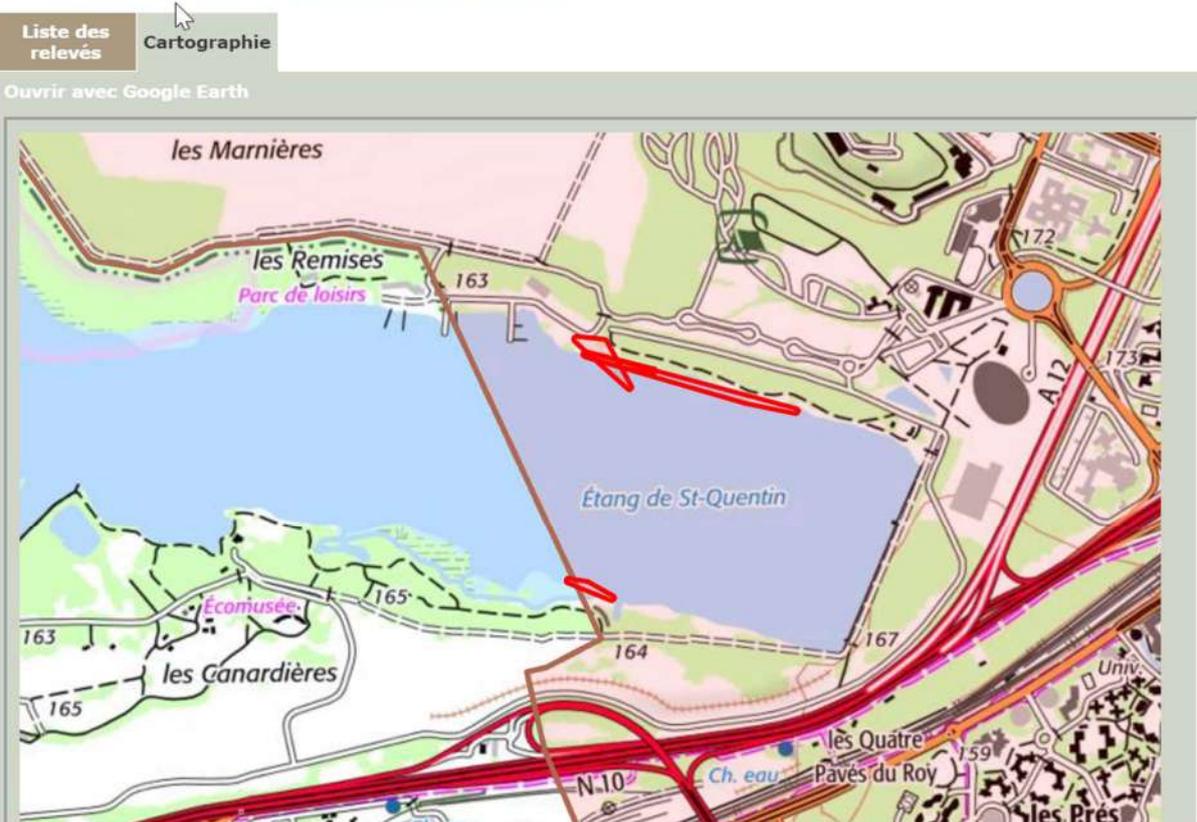
Potentilla supina L., 1753

Commune : Montigny-le-Bretonneux (Yvelines)



Zannichellia palustris L., 1753

Commune : Montigny-le-Bretonneux (Yvelines)



Annexe 8.4. Projets connus aux abords

Projet		Enjeux	Avis	Effets cumulés
Entrepôt frigorifique à température négative de la société SO-FRILOG situé dans la zone industrielle de Trappes-Élancourt (78)	Construction d'une ICPE pour transférer une activité préexistante dans la même zone industrielle.	Risques d'incendie, de pollution des eaux et des sols, de fuite d'ammoniac et de légionnelle Transports et trafics induits	Du 4 avr. 2019	Le choix d'une desserte du site olympique en transport en commun limite les effets cumulés avec le trafic induit par cet entrepôt.
Construction de logements sur le site Fujifilm à Bois-d'Arcy (78)	Construction 246 logements (5 bâtiments) sur un ancien site industriel de 1,57 ha.	Pollution des sols, environnement sonore, Déplacements induits	Avis EE-1208-16 du 24 nov. 2016	Le choix d'une desserte du site olympique en transport en commun limite les effets cumulés avec le trafic induit par ces logements.
Évolution du centre de R&D métallurgique d'ERAMET Research dans la zone industrielle de Trappes-Élancourt (78)	Exploitation d'une ICPE pour faire évoluer une activité de R&D préexistante sur le même site.	Risques, de pollution de l'air, des eaux et des sols	UT78-AV/2013/17279 du 12 mars 2013	Non
Ste ARGAN – Projet de création d'un entrepôt de stockage de produits courants à Trappes (78)	Construction d'une ICPE dans la zone industrielle de Trappes-Élancourt.	Risques d'incendie, de pollution des eaux et des sols Transports et trafics induits	UT78-RUM-20122-10608 du 13 juin 2012	Le choix d'une desserte du site olympique en transport en commun limite les effets cumulés avec le trafic induit par cet entrepôt.
Aménagement du Carré Gare à Montigny-le-Bretonneux (78)	Requalification des espaces publics et réorganisation des circulations autour de la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines	Nuisances en phase chantier	Avis EE-420-11-13648 du 10 novembre 2011	La desserte du Vélo-drome national bénéficie des améliorations effectuées à l'occasion de ce la réalisation de ce projet
Requalification de l'avenue du Pas du Lac et création d'une voie de desserte vers la base de loisir	Requalification paysagère, aménagements de voirie	Gestion des eaux pluviales	Avis EE-420-11-13646 du 10 novembre 2011	La desserte du Vélo-drome national bénéficie des améliorations effectuées à l'occasion de ce la réalisation de ce projet
Abattoir temporaire sur la colline de la Revanche / terrain « Dalida » à Trappes (78)	Installation récurrente d'un abattoir temporaire	Nuisances olfactives et auditives, gestion des déchets et des effluents	2016, 2015, 2014, 2013	Non. L'abattoir temporaire n'a pas été reconduit depuis 2017. En 2024 de plus, l'Aïd el-Kebir aura lieu le 17 juin, hors période olympique.

Annexe 9. Photographies du site



Photo 14. Pelouses urbains à l'est du Vélodrome (URBAN-ECO^{SCOP})



Photo 15. Friches herbacées à l'est du vélodrome (URBAN-ECO^{SCOP})



Photo 17. Enclos de l'aqueduc au sein de la friche herbacée (URBAN-ECO^{SCOP})



Photo 16. Détail de l'aqueduc (URBAN-ECO^{SCOP})



Photo 19. Parking et friche mesoxérophile entre le vélodrome et l'autoroute (URBAN-ECO^{SCOP})



Photo 18. Parking et friche mesoxérophile entre le stade de BMX et l'autoroute (URBAN-ECO^{SCOP})



Photo 20. Prairie et haie de la zone des ronds-points (URBAN-ECO^{SCOP})



Photo 21. Allée du camping (URBAN-ECO^{SCOP})

